

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

FÉVRIER 1775.

PREMIÈRE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant, Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apôt.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur.*

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.

N

In-quarto.

Nenter (Georg. Phil.) *Fundamenta Medicinae theoretico-practica, in formâ tabularum uniuersarum Theoriam Medicam, praxim generalem & specialem omnium morborum internorum complexentia &c.* 2. vol.

Nouvelle déduction sommaire des raisons de l'Université de Louvain contre les Jésuites de Liège, avec plusieurs Pièces concernant les entreprises faites en divers tems contre cette Université.

Nouveau Testament de N. S. Jesus-Christ, traduit en François selon la Vulgate, avec des notes, tirées des SS. Peres & des meilleurs interprètes, pour l'intelligence des endroits les plus difficiles, & la Concorde des quatre Évangélistes, fig. *Bruxelles*

In-octavo.

Naïveté de la Langue Françoisse, ou morceaux choisis de quelques Auteurs François qui sont regardés comme classiques. *Strasbourg.* 1769.

Nair & Melhoë, conte ou histoire, 2 vol.

Notaire (le) Belgique, ou la science des Notaires. *Bruxelles* 1764.

Nouveau Testament de N. S. J. Jesus-Christ, traduit en François, selon la Vulgate, par le P. Bouhors. *Nancy.*

Nouvelle (la) Clarice, par Mad. le Prince de Beaumont, 2 vol. *Amsterdam* 1768.



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.
 FEVRIER 1775.

PREMIERE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Lettrés sur les Spectacles ; avec une histoire des ouvrages pour & contre les Théâtres, par Mr. Desprez de Boissy ; cinquième édition. A Paris 1774 chez Butard, Boudet, Saillant, Nion & la veuve Defaint ; & à Liège chez Vaas, à la Sainte-Marie en Pierreuse, & au Palais, 2 vol. in-8°.

CET ouvrage, connu depuis 1756 & augmenté depuis, vient de reparoître dans une belle édition, que l'Auteur a perfectionnée avec soin, & dont le débit promet d'être aussi rapide que celui des éditions

précédentes. On voit à la tête ces quatre vers latins qui indiquent la maniere dont Mr. de Boiffy envisage les effets des Spectacles.

Gaudia principium nostri sunt sæpè doloris.

Ovid. lib. 7. meta.

Frigidus, ô pueri, fugite hinc, latet anguis in herbâ.

Virg. Ecl. 3.

Sperne voluptates; nòcet empta dolore voluptas.

Epist. ad Loll.

Define, & armisonæ caput objectare procellæ.

Certare periculis

Silius ital.

Silius ital.

Ces épigraphes tirées des Auteurs païens annoncent assez que ce n'est point ici une dissertation théologique, ni un assemblage de maximes chrétiennes mises en opposition avec le Théâtre. Ce sont différentes opinions des Savans, des Littérateurs & des Philosophes que Mr. de Boiffy a consulté sur cette matière, & , comme dit un Critique qui a prononcé sur le mérite de ces Lettres, " C'est un homme du monde qui combat les défenseurs du Théâtre avec leurs propres armes, où par des autorités tirées des écrits faits même en faveur des Spectacles. Une autre singularité de ce livre que nous avons encore observée, c'est que l'Auteur n'y fait parler que la sagesse humaine, & qu'elle seule réclame ici contre les dangers du Théâtre, par des arguments dont la preuve est dans le cœur de ses plus zelés partisans. . . . " Ce n'est point d'après la morale de l'Évangile que l'Auteur part, pour faire voir le danger où l'on expose ses mœurs, lorsqu'on se livre aux

„ plaisirs des Spectacles. La morale païenne,
 „ les pièces de Théâtre considérées en elles-
 „ mêmes, & le jugement qu'en ont porté
 „ ceux même qui sembloient destinés par
 „ état de faire l'apologie du Théâtre, suffi-
 „ sent à notre Auteur pour faire sentir de
 „ plus en plus combien est contagieux l'air
 „ qu'on respire sur les Théâtres, que cer-
 „ tains esprits prévenus voudroient faire pas-
 „ ser pour des écoles de vertu. „

Le second volume comprend l'histoire des ouvrages écrits pour ou contre les Spectacles. Ce volume est plein de recherches & de critique; on peut le considérer comme la bibliothèque du Théâtre. On y parle des ouvrages les plus récents comme des plus anciens, & on finit par ceux de 1774. En dissertant sur les effets du bal, Mr. de Boissy prétend décider la question par le jugement qu'en a porté Mr. de S. Lambert, qui en fait très-sérieusement l'éloge de la maniere suivante :

. . . . Le bal va s'ouvrir chez Hébé, chez
 Alcine,
 L'or & l'émail des fleurs, les perles & l'hermine
 De la foule élégante ornent les vêtements.
 L'incarnat des rubis, le feu des diamans
 Répandent un jour doux sur les charmes des
 belles,
 Et les yeux avertis vont se fixer sur elles.
 Le désir de tout vaincre, & l'espoir du succès
 Brillent modestement dans leurs yeux satisfaits.
 Le feu de leurs regards s'anime avec la danse
 L'amour sans se montrer fait sentir sa présence,
 Et plein d'un sentiment vif & délicieux
 Chacun sent le plaisir qu'il voit dans les yeux.

. à la mélancolie
 Opposez, s'il le faut, les jeux de la folie,
 Opposez des excès, hâtez-vous de saisir
 Un seul instant de joie, un moment de plaisir.
 Entrez dans ces fallons, où des brillants protégés
 Changent en riant leurs formes empruntées,
 Où la nuit, le tumulte, & les masques trom-
 peurs
 Font naître à chaque instant d'agréables erreurs.
 Là le maintien décent, la froide retenue,
 Là les sexes, les rangs; les âges confondus
 Suivent en se jouant la folie & momus.

Ce tableau que Mr. de S. Lambert croit
 bien sage ne paroîtra peut-être pas le même
 à tout le monde. La nouvelle Philosophie,
 accompagnée de la morale du doux Epicure,
 est sans doute très-répondue, & ses parti-
 sans sont en grand nombre; mais quand elle
 se montre un peu trop à découvert, elle
 affoiblit son autorité & est quelquefois ren-
 voïée sans avoir la gloire de voir ses leçons
 applaudies.

*Mémoire en forme de consultation sur la
 Quadrature définie du cercle, par Mr. le
 Rohbergherr de Vausenville, Professeur
 de Mathématiques, correspondant de l'A-
 cadémie royale des Sciences de Paris. A
 Paris 1774, chez P. G. Simon, Imprim-
 meur du Parlement.*

LA Quadrature du cercle a occupé le gé-
 nie des plus grands Géomètres. Gré-

goire de St. Vincent (a) & d'autres Mathématiciens d'une réputation presque égale à celle du célèbre Jésuite, ont cru avoir réuffi à résoudre ce fameux problème : ils se font trompés, & depuis bien des années l'on n'a pas vû de grands Géomètres s'emploier à cette recherche. Quelques noms obscurs ont saisi ce moien à percer la foule, & ils ont eu la douleur de se convaincre de la vanité de leurs efforts, & de favoir de plus qu'on faisoit peu de cas de leurs talens (b). *La plupart de ceux, dit Mr. de la Caille, qui n'ont qu'une connoissance très-superficielle des Mathématiques, entreprennent avec confiance, la solution de ce fameux problème, sans même entendre trop bien l'état*

Leçons
Elémentaires de Mathématiques. Page 192. Edit. de Paris. 1772.

(a) Long-tems après sa mort quelques Ecrivains lui attribuoient encore la decouverte de la Quadrature du cercle. Il est certain que c'est un des plus grands Géomètres qui ayent paru dans le monde. Le fameux P. Castel disoit qu'en possédant bien les ouvrages de Grégoire de S. Vincent, on savoit tout Newton, & que le Géomètre Anglois s'étoit enrichi des dépouilles du Jésuite Flamand. Quoiqu'il en soit de ce jugement, qui peut paroître trop sévère & trop général, on ne peut lire les ouvrages de S. Vincent sans sentir malgré soi diminuer l'admiration pour Newton.

(b) En 1765 un certain Bœhm remplit toute l'Europe du succès de ses recherches, & les gazettes du tems, sur-tout les allemandes, l'ont annoncé comme l'Auteur de la decouverte de la Quadrature du cercle. Il fixoit le rapport du diamètre à la circonférence comme de 1225 à 3844. Peu de tems après sa gloire fut anéantie; on le regarda comme un esprit foible & suffisant. Il parut en même-tems un mémoire sur l'impossibilité de la Quadrature du cercle.

de la question ; & ils ne manquent guère de se persuader qu'ils l'on trouvée.

Mr. de Vausenville ne paroît point être de l'avis de Mr. de la Caille ; il croit son mémoire digne de l'attention du monde entier, & cela peut être. Il est adressé à LL. MM. les Rois de Prusse & de Suède, au Prince Jablonowski, à tous les Géomètres & Professeurs de Mathématiques, des Académies & Universités des différents Etats de l'Europe ; l'Auteur les invite tous en particulier à dire leur sentiment ; en France, Mrs. d'Alembert & de la Lande ; Mr. Mauduit & autres Professeurs de Mathématiques du Collège roial ; ainsi que Mr. Anthelmi, & les autres Professeurs de l'Ecole roiale militaire ; Mr. Lardillon, & Mr. l'Abbé Jurin à Dijon, &c.

En Italie, les PP. le Sueur & Jaquier à Rome ; le P. Frisi, Barnabite à Milan ; le P. Boscowich à Pavie ; le P. Ximenes à Florence ; Mr. Antoine-Marie Lorgno à Véronne ; Mr. Zannotti, Président de l'Institut à Boulogne ; de même que les Professeurs de Mathématiques des Républiques de Vénise, Gènes, Pise, Lucques & Saint-Marin ; les PP. Beraud & Pezenas, Jésuites à Avignon.

En Espagne, D. Georges Juan, Directeur du Collège des Nobles à Madrid ; les Géomètres & Professeurs de Mathématiques de la Capitale & des Universités du Roiaume.

En Portugal, le P. Chevalier de l'Oratoire, & D. Jean de Barras à Lisbonne.

A Genève, Mr. Mallet, &c. En Suisse,

Mr. Bernoulli, à Basle, &c. En Pologne, Mr. le Prince Jablonowski, &c.

En Prusse, Mr. Formey, Secrétaire perpétuel de l'Académie à Berlin; les Géomètres de S. M. Prussienne, & S. M. elle-même si elle veut bien l'agréer.

En Hollande, Mr. Struck ou son successeur à Amsterdam; Mrs. Lulofs & Klinckenbert à La Haye, &c.

En Angleterre, Mylord Jacques Douglas, Comte de Morton, Pair d'Ecosse, Président de la Société royale de Londres; les Géomètres de la Société, &c.

En Allemagne, le P. Hell, Jésuite, Mathématicien, Astronome de LL. MM. II. à Vienne, &c. En Dannemarck, en Norwége tous les Géomètres de ces deux Roïaumes. En Suède, Mrs. Ferner & Wargentín à Stockholm; les Géomètres de la Capitale, de l'Université d'Ufpal, & S. M. elle-même si elle veut bien l'agréer; en Russie, Mr. Euler à Pétersbourg, & tous les Géomètres de cet Empire. S'il y en a en Turquie & en Afrique, on les invite également. S'ils ne lui répondent pas, tant mieux, dit Mr. de Vaufenville, il faut en conclure que ma découverte leur a paru incontestable; le grand principe: *Qui tacet, consentire videtur*, doit avoir lieu ici plus que tout ailleurs; car la prétention à la Quadrature du cercle doit naturellement réveiller la jalousie des Géomètres qui ne se sont pas sentis un degré de force suffisant pour s'élever à un si

haut point de gloire. Si donc ils se taifent, ils sont censés souscrire au succès de notre Auteur. Autant de Géomètres taciturnes, autant d'approbateurs : il y en aura sûrement quelques uns. *Ceux de Turquie*, p. ex. *ou d'Afrique*, pourroient bien ne point prendre part à l'invitation ; ne fut-ce que pour avoir été invités les derniers de tous. Ce qui fait honneur à la modestie de l'Inventeur, c'est qu'il se contente d'un genre d'approbation qui lui est commun avec un bien grand nombre d'Ecrivains ; on peut même dire que c'est la seule qu'il soit dans le pouvoir d'un Auteur d'obtenir sans contestation & sans efforts.

Mais voici une observation bien propre à affoiblir la gloire de cette découverte, quand même on la supposeroit réelle. C'est qu'elle ne feroit d'aucune utilité, & qu'il faudroit l'abandonner absolument à moins de vouloir embrouiller la marche de la Géométrie, qu'il est si important de conserver dans la plus grande simplicité possible. *La justesse*, dit Mr. de la Caille, *avec laquelle on en a approché, est plus que suffisante, pour l'application de la Géométrie à la pratique la plus scrupuleuse : en sorte que les habiles Géomètres ne regardent à présent la Quadrature absolue du cercle, que comme une chose de pure curiosité, & aiment mieux employer leur tems à des recherches plus utiles ; d'autant plus qu'il est très-certain que si le rapport exact du diamètre du cercle à*

sa circonférence (c) peut être exprimé par des nombres, ces nombres doivent être si grands, que l'on n'en pourroit faire usage dans les calculs, & qu'il faudroit toujours dans la pratique en revenir aux nombres dont nous nous servons actuellement. Nous ne croïons pas qu'on puisse contester la vérité de cette réflexion : c'est une chose évidente que la comparaison des incommensurables approche de la précision à mesure que les parties qui les divisent, sont plus petites & en plus grand nombre.

L'Auteur ne se borne pas à la Quadrature du cercle, il se propose de donner dans la suite la résolution géométrique du problème des longitudes pour la sûreté de la navigation &c. &c. La maniere dont il parle de tout cela, nous rappelle un passage de Mr. de Buffon dont nous voudrions ne pas voir l'application, c'est que Mr. de Vausenville montre tant de confiance, qu'il la fait perdre absolument à ses Lecteurs.

(c) Ce rapport, selon Archimède, est de 7 à 22. Selon Metius de 113 à 355. Selon plusieurs modernes de 1 à 3 $\frac{14159265}{10000000}$. Mr. de la Caille suit le calcul de Métius, sans le croire exact.



Démonstration de la Quadrature définie du cercle, par Mr. Louis Dufé Lafrainière, Ecuyer, Valet-de-chambre de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Commenfal de la Maifon du Roi; brochure in-8°. de 31 pages. A Paris, chez d'Houry, Libraire, rue de la vieille-boucherie. 1774.

CE mémoire est écrit dans le goût du précédent. Le même ton, la même affurance préfident à la décision du fameux problème. On en jugera par le début de l'Auteur. “ On ne peut nier, que le pro-
 „ blême de la Quadrature du cercle ne foit
 „ la plus grande & la plus fameufe décou-
 „ verte qu'on puiſſe faire dans les Sciences;
 „ c'est la clef de la Géométrie transcendanté,
 „ qui ouvre à la ſpéculation des lignes cour-
 „ bes, le plus vaſte champ qu'il foit poſſi-
 „ ble de défirer (*). Les anciens ont fi bien
 „ ſenti l'importance d'une pareille décou-
 „ verte, que les plus grands hommes, les
 „ eſprits les plus fins & les plus éclairés s'y
 „ ſont appliqués, pour exercer ſur cette ma-
 „ tière, toute leur adreſſe & leur capacité;
 „ cependant juſqu'ici, malgré leurs efforts
 „ réitérés, ils n'ont pu arriver qu'à des ap-

(*) Qu'on compare cette décision emphatique avec le jugement de Mr. de la Caille que nous venons de transcrire.

„ proximations plus ou moins exactes, cha-
„ cun s'y est pris de la maniere que son
„ génie lui a inspiré : en un mot, depuis
„ & avant Archimède, c'est-à-dire, depuis
„ plus de deux mille ans, on s'est occupé
„ de cette recherche, mais toujourn infruc-
„ tueusement. „

“ La Divinité qui donne des lumieres à
„ qui bon lui semble, m'ayant inspiré le
„ dessein d'examiner cette question, j'ai re-
„ connu, après un mûr examen qui m'a
„ fait entrer dans une foule nombreuse de
„ considérations, que la Quadrature du cer-
„ cle dépendoit de la découverte des raci-
„ nes rondes & quarrées de tous les nom-
„ bres en général; il est vrai que celle-ci
„ n'est en rien moins difficile que la Quadra-
„ ture elle-même; mais aussi ces connoissances
„ sont si intimement liées ensemble, qu'elles
„ dépendent absolument l'une de l'autre,
„ c'est-à-dire, que la Quadrature du cercle
„ dépend nécessairement de la connoissance
„ des racines quarrées, dont j'ai l'heureuse
„ découverte : j'en rends grace au Ciel,
„ qui a bien voulu que la transmission d'un
„ fait si important me fut réservée pour en
„ faire part au genre humain. Je vais donc
„ exposer succinctement mes découvertes, &
„ faire voir la marche que j'ai tenue pour
„ arriver à des connoissances aussi sublimes :
„ on jugera par-là de ma prétention & de
„ la grandeur de ma découverte, qui, étant
„ appliquée à tous les corps qui roulent
„ dans l'Univers, en donnent les rapports

„ relatifs & la connoissance parfaite de leur
 „ existence.

Mr. de Vaufenville s'est absolument déclaré en faveur de Mr. Lafrainaie ; mais l'Académie n'a pas eue la même complaisance, comme on peut voir par le rapport de Mr. Cousin qu'elle avoit nommé examinateur.

“ J'ai examiné par ordre de l'Académie, un mémoire sur la Quadrature du cercle, par Mr. Lafrainaie. Mr. Lafrainaie prétend que la circonférence d'un cercle est à son diamètre exactement comme 256 est à 81 ; mais il est aisé de voir que 256 est beaucoup trop grand pour une circonférence dont le diamètre est représenté par 81. Nous n'examinons point les principes sur lesquels Mr. Lafrainaie se fonde ; ils n'appartiennent à aucune des Sciences exactes, & ne sont point par conséquent du ressort de l'Académie. „ Signé *Cousin*. Le 2 Avril 1773.

Un second rapport, du 16 Juin suivant, porte : “ J'ai lu, par ordre de l'Académie, un papier de Mr. Lafrainaie, avec ce titre : *Suite de ma Démonstration de la Quadrature définie du cercle*. Cette suite n'est pas mieux raisonnée que ce qui précède, & ne mérite pas d'avantage d'occuper l'Académie. „ Signé *Cousin*.

Mrs. Lafrainaie & de Vaufenville ont appelé de ce jugement au Public, & l'Académie est citée pour y comparoître en vertu d'un acte signé à St. Cloud, le 27 Octobre 1771, & d'un second signé à Paris le 18

Février 1774. L'appel de Mr. Lafrainaië est sur-tout remarquable. " Tâchons, dit-il, „ de convaincre les génies les plus incrédu- „ les, & instruisons les plus favans Artistes „ de l'Univers ; leur témoignage tiendra „ lieu de jugement ; il ne s'agit que de „ leur faire sentir la vérité : alors on „ pourra regarder Mr. Lafrainaië , ce nou- „ veau génie , comme un prodige. „ Après la lecture de cet appel, la cause se trouve déjà jugée : le Public en trouve la décision dans ces deux paroles d'un homme bien sensé : *Certè furit.* H. a. p.

Fremüthige Gedanken &c. Pensées libres sur les controverses actuelles qui ont pour objet les Livres symboliques (a) & la réformation de la Doctrine protestante. A Berlin 1774.

Tous les jours nous voïons accomplir sous nos yeux cette grande vérité, tant de fois établie par les défenseurs de la Foi catholique, que lorsqu'un esprit trop actif & inquiet s'est une fois soustrait à l'autorité d'un Tribunal infaillible en matière de Doctrine, il ne s'arrête plus à rien, va d'un doute à un autre, & ne trouve partout qu'irrésolution & incertitude.

(a) L'Auteur appelle *Livres symboliques* ceux qui contiennent les *Symboles* ou professions de Foi.

Déjà nous avons vû les Protestants Anglois se récrier contre le Code de leur Religion si solennellement établie par les Rois qui s'en disoient les chefs; ils ont prétendu s'affranchir du serment qui les lioit à la profession des dogmes anglicans. Leurs raisonnemens ont paru si naturels & si solides que sans des raisons d'Etat, le serment étoit aboli (b).

Voici les Allemands qui prennent la même route & qui raisonnent avec une justesse égale. Ils sentent qu'après avoir résisté à la voix de l'Eglise catholique, à la doctrine des Peres, à l'autorité de la Tradition, les idées de Luther sont une digue trop foible pour empêcher des progrès ultérieurs. On
en veut

(b) C'est en 1772 que s'éleva en Angleterre cette fameuse contestation sur l'autorité des 39 articles qui composent le Symbole Anglican. 250 personnes, parmi lesquelles il y en avoit des plus respectables, présentèrent une requête au Parlement pour être dispensées de professer ces articles & d'y adhérer par la foi du serment. Cette requête contenoit les motifs les plus raisonnables & les plus invincibles; aussi ne se trouva-t-il personne au Parlement qui put les débattre; on parla seulement du danger d'ébranler la Constitution de l'Etat en affoiblissant la Religion nationale. La demande fut rejetée à la pluralité de 217 voix contre 71. *V. les Journaux & Gazettes de ce tems-là. --- Gaz. de Brux. 27 Fev. 1772, Suppl. --- Gaz. d'Utrecht, 3 Mars 1772. &c.* Quelques avis ont assuré qu'après une plus ample discussion le Bill passa enfin en faveur des représentans. *Gaz. de Col. 1772, Suppl. art. de Londres.*

En veut donc aujourd'hui aux Symboles même des Eglises luthériennes, & ce sont les Luthériens eux-mêmes qui les attaquent; notre Auteur combat particulièrement l'autorité de la Confession d'Augsbourg, " Dans
 „ le tems de la Réformation, dit-il, les Ré-
 „ formateurs posèrent pour principe que
 „ l'Ecriture étoit la seule règle de foi; mais
 „ comme cette Ecriture n'étoit pas encore
 „ bien connue du vulgaire, & qu'il s'agif-
 „ soit de motiver la séparation d'avec l'E-
 „ glise Romaine, on dressa des Symboles &
 „ des Confessions de foi, où l'on se propo-
 „ soit d'énoncer exactement la Doctrine puis-
 „ sée dans l'Ecriture à laquelle on vouloit
 „ uniquement & constamment adhérer.
 „ Cela étoit utile, nécessaire même dans ce
 „ tems-là; mais les circonstances ont chan-
 „ gé, pour ainsi-dire, du tout au tout;
 „ l'Ecriture est le livre le plus connu, le
 „ plus répandu (c); on peut la lire tous
 „ les jours, & avec le secours des Sermons
 „ & des Catéchismes publics ou particu-
 „ liers (d), on est instruit de tout ce qu'il

(c) Cela est d'un faux visible; dans ce 18e. siècle il n'y a peut-être point de livre moins lu, moins approfondi que l'Ecriture-sainte: un joli Roman fait aujourd'hui plus de fortune que la plus belle édition de la Bible. *A veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convergentur.* 2. Tim. 4.

(d) Ces Sermons, ces Catéchismes publics ou particuliers expliqueront sans doute les symboles, c'est là leur destination & leur but unique: il faut donc les abolir avec les Symboles. D'ail-

„ faut croire & faire pour être sauvé. Dans
 „ quelle vûe confèrveroit-on donc les Livres
 „ symboliques , & quels ufages en pourroit-
 „ on faire ? Le Théologien qui perfifte à
 „ s'en fervir , refsemble à un Guerrier qui
 „ s'étant cuiraffé pour le jour de la bataille,
 „ ne voudroit point quitter fa cuiraffe en
 „ pleine paix , & dans fon domestique. „

Cela n'a pas besoin de commentaire. L'em-
 barras d'un homme fans règles & qui veut
 encore fe débarrasser de celles qu'il s'est don-
 nées lui-même , paroît à découvert. Ce qui
 fuit est encore plus remarquable. „ Les Au-
 „ teurs des Livres symboliques ont put se
 „ tromper dans la rédaction de ces ouvra-
 „ ges , y faire entrer ce qui n'est pas effen-
 „ tiel au salut , ou y omettre ce qui est effen-
 „ tiel. On ne fauroit s'élever contre l'auto-
 „ rité des Peres de l'Eglise , & des Traditions ,
 „ tant qu'on respecte les Livres symboliques ;
 „ ils font avec cela , des semences de difcorde ,
 „ des principes de division ; au-lieu que
 „ l'Ecriture est un vrai point de réunion ,
 „ un centre auquel toutes les Doctrines dites
 „ Chrétiennes , doivent aboutir. Les Prin-
 „ ces doivent veiller , il est vrai , au main-
 „ tien de la Religion dominante dans leurs
 „ Etats ; mais ils y veilleront suffisamment ,
 „ tant qu'ils ne permettront pas qu'on en-

leurs à quoi bon ces Catéchismes & ces Sermons ?
 Sont-ils plus connus plus clairs que l'Ecriture-
 sainte ?

„ feigne rien de contraire à la parole de
 „ Dieu. „ Par malheur c'est cette pure pa-
 rôle de Dieu que tous les hommes de quel-
 que Secte qu'ils soient, prétendent professer
 le plus scrupuleusement du monde. Est-il
 d'ailleurs bien sûr que les *Princes* sauront
 mieux ce qui est contraire à la parole de
Dieu, que l'Eglise, les Conciles, la Tradi-
 tion, les Peres ?

Maintenoniana, ou choix d'anecdotes inté-
 ressantes, de portraits, de pensées ingé-
 nieuses, de bons mots, de maximes mora-
 les, politiques &c; tirés des Lettres de Ma-
 dame de Maintenon, avec des notes histo-
 riques, critiques, &c. pour l'intelligence
 du texte; par Mr B... de B... un vol.
 in-8°. de près de 300 pages.

C'Est un abrégé des Lettres de Mad. de
 Maintenon publiées par Mr. de la Beau-
 melle. On fait que ces Lettres sont deve-
 nues dans les mains de ce rédacteur une es-
 pèce de Roman, où le génie & la manière
 de penser de cette femme célèbre sont abso-
 lument défigurés. On auroit obligation à
 l'éditeur de cet abrégé, s'il avoit mieux dis-
 cerné les matières qu'il falloit élaguer, les
 gloses qu'il falloit supprimer; mais il a fait
 presque pire que la Beaumelle, en ajoutant
 des notes d'une platitude & d'un ridicule qui
 ne peut donner qu'une idée extrêmement
 désavantageuse de son mérite littéraire. II

re ne d'ailleurs une confusion dans l'arrangement de ces Lettres qui fait perdre au Lecteur l'idée des dates & l'ordre chronologique des faits qui y sont rapportés. Pour prendre plaisir à cette lecture, il faut précisément s'attacher à quelques Lettres qui paroissent n'avoir point été altérées ; laisser là les notes & les réflexions de l'éditeur avec tout ce qu'il y a mis du sien : en voici une de Mr. de Fénélon à Mad. de Maintenon, qu'on ne sera pas fâché de trouver ici.

“ Vous prenez soin, Madame, d'une
 „ grande Communauté de filles & vous avez
 „ intérêt d'avoir devant les yeux des modé-
 „ les de perfection. En voici un pour la
 „ discipline régulière que je vous propo-
 „ se. Chaque Religieuse des Abbayes No-
 „ blés de ce pais, (Cambrai) est fondée en
 „ coutume d'aller passer tous les ans un mois
 „ dans sa famille & de visiter toute sa pa-
 „ renté; c'est une civilité réglée. Quand
 „ j'arrive dans un Couvent, la Supérieure
 „ vient au-devant de moi pour me recevoir
 „ dans la rue. On reçoit tous les étrangers
 „ dans des parloirs extérieurs sans grilles ni
 „ clôtures; pour moi en arrivant on me mène
 „ à l'Eglise, au chœur, au cloître, au dor-
 „ toir, enfin au réfectoire avec toute ma
 „ compagnie; alors la Supérieure me pré-
 „ sente un verre, nous buvons ensemble,
 „ elle & moi, à la fanté l'un de l'autre; la
 „ Communauté m'attaque aussi: mon Grand-
 „ Vicaire & mon Clergé viennent à mon
 „ secours; tout cela se fait avec une sim-

„ plicité qui vous réjouiroit. Malgré cette
 „ liberté grossière , ces bonnes filles vivent
 „ dans la plus aimable innocence ; elles ne
 „ reçoivent presque jamais de visite que de
 „ leurs parents , les parloirs sont déserts , le
 „ monde parfaitement ignoré , & il y regne
 „ une rusticité très édifiante. On ne raffine
 „ point ici en piété , non-plus qu'en autre
 „ chose ; la vertu est grossière comme l'ex-
 „ térieur ; mais le fond est excellent : dans
 „ la médiocrité flamande , on est moins bon
 „ & moins mauvais qu'en France ; le vice
 „ & la vertu ne vont pas si loin ; mais le
 „ commun des hommes & des filles de Com-
 „ munautés est plus droit & plus inno-
 „ cent. „

De la génération de l'homme &c. Par Mr.
 Tiffot. A Francfort 1774. II. part. in-8°.

NOUS croïons servir le Public en l'avertissant que cet ouvrage n'est assurément point de Mr. Tiffot : mais d'un vrai pédant , qui a cru pouvoir débiter des indécences & des rêveries sous un nom qui pouvoit en préparer le débit. Cette sorte d'imposture est très-condamnable , & l'Imprimeur , ainü que l'Auteur , mériteroient une punition exemplaire. Si Mr. Tiffot n'a point encore protesté contre cette attribution , c'est qu'il ne la connoit pas , ou qu'il se croit assez justifié par l'extravagance énorme des

choses qu'on a décorées de son nom, & que personne ne le soupçonnera jamais d'avoir écrites. Voici ce que l'on lit sur l'article des mains : “ De petits points blancs, ou cou-
 „ leur de rose sur les ongles, sont des signes
 „ de bonheur; s'ils sont noirs ce sont des
 „ signes de malheur. De petits points blancs
 „ sur l'ongle du pouce, marquent des hon-
 „ neurs ou d'autres avantages aux Jurifcon-
 „ sultes, & aux Ecclésiastiques; les noirs
 „ présagent des pestes, des inimitiés, des
 „ procès. De petits points blancs sur le doigt
 „ du milieu, sont signes de bonheur dans les
 „ affaires domestiques, d'héritages, d'espé-
 „ rance d'immeubles; les noirs sont suivis
 „ d'infortunes, de maladies & de mort. De
 „ petits points blancs sur le doigt annulai-
 „ re, promettent la faveur des Grands, des
 „ avancemens & d'autres faveurs de la for-
 „ tune; s'ils sont noirs, ce sera tout le con-
 „ traire. De petits points blancs sur le doigt
 „ auriculaire, annoncent de bonnes nou-
 „ velles, d'heureux progrès dans ses entre-
 „ prises, du succès par le talent de l'arith-
 „ métique & de la calligraphie; les noirs
 „ tout le contraire. „ En voilà sans doute
 assez pour faire voir que le prétendu Mr.
 Tiffot ne porte réellement que la moitié de
 ce nom.



Rerum Naturalium historia, &c. *Histoire des productions naturelles, c'est-à-dire, des quadrupèdes, poissons, insectes & différens corps marins, fossiles, des plantes étrangères, & particulièrement des végétales qui se trouvent dans la collection du P. Kircher, publiée autrefois par le P. Philippe Bonanni, & disposée maintenant suivant une nouvelle méthode, enrichie de notes, de planches corrigées, & augmentée d'un appendix de nouvelles observations; par M. J. A. Battarra de Rimini, Professeur en Philosophie. A Rome, chez Monaldini, première partie in-folio avec figures.*

C'EST sans doute un service important rendu au Public que de lui présenter dans une belle édition les découvertes & les observations d'un aussi célèbre Naturaliste que le P. Kircher. On fait que les Savans modernes ont uni leurs efforts pour voiler la gloire de ce Savant, qui a fourni bien des matériaux à leurs systèmes & à leurs brillantes dissertations, sans qu'ils aient la générosité de reconnoître leur bienfaiteur. Plinè croïoit qu'il "étoit de la probité & de l'honneur de rendre une sorte d'hommage à ceux dont on avoit tiré quelque secours & quelque lumière; & qu'au contraire c'étoit une extrême petitesse d'esprit d'aimer mieux être surpris honteusement dans le vol que d'a-

vouer ingénument sa dette (*). „ Pour nous qui avons eu le plaisir de les surprendre plus d'une fois dans des usurpations que la foule des Lecteurs regardoit comme des propriétés incontestables, nous n'attendons l'aveu de personne pour juger entre le mérite des inventeurs & celui des imitateurs. — Le travail de Mr. Battarra auroit peut-être eu un succès plus sûr, si les gravures avoient été mieux exécutées, si les notes avoient plus d'intérêt & de liaison avec les endroits importants de l'ouvrage, si la Latinité étoit plus pure, plus coulante, & quelquefois plus intelligible.

(*) *Est enim benignum, ut arbitror, & plenum ingenui pudoris fateri per quos profeceris . . . obnoxii profectio animi & infelicis ingenii est, deprehendi in furto malle, quam mutuum reddere.*
Plin. Præf. Hist. nat.

~~~~~

*Discours philosophique & patriotique sur la soumission dans l'ordre politique.* Par Mr. l'Abbé D. B. de Paumerelle, de l'Académie des Arcades de Rome & d'Arezzo. &c. A Amsterdàm 1774, & se trouve à Paris, chez Bastien Libraire, rue du Petit-Lyon.

Q Uoique cet ouvrage ne soit sans doute pas du goût des habitants de Boiton, ni du nouveau Lord - Maire, il est à croire qu'il aura l'approbation de tous les Citoyens paisibles qui savent estimer les

avantages de la dépendance civile, & qui font  
persuadés que la tyrannie n'est jamais plus à  
craindre que lorsqu'elle s'éleve sur les rui-  
nes du gouvernement légitime. " Le Ci-  
" toien, dit l'Auteur, courbe avec noblesse  
" sa tête généreuse sous le joug de l'autorité,  
" Ce joug n'est point incompatible avec sa  
" liberté. La portion qu'il sacrifie, la lui rend  
" toute entière; enchaîné par le lien social,  
" il est plus libre que l'être le plus indépen-  
" dant. L'usage le plus précieux qu'il pour-  
" roit faire de sa liberté, seroit d'en enve-  
" lopper, pour ainsi dire, son existence, &  
" de la défendre contre des traits ennemis;  
" le Souverain y veille pour lui du haut  
" du Trône. Libre de ces soins, qui al-  
" terent le prix de notre être, il peut s'é-  
" lancer vers le bonheur. Les loix lui en  
" ouvrent la carrière & ferment toutes les  
" voies qui n'y conduisent point. Rien ne  
" le retient; il n'est pas même captivé par  
" la crainte de s'égarer; il n'a qu'à courir  
" de vertus en vertus. Ses chaînes ne sont  
" qu'un tissu de fleurs? Qu'ôseroit-il exi-  
" ger de plus? Peut-il réclamer une funeste  
" indépendance? Elle le précipiteroit dans  
" un océan de malheurs, dont le terme se-  
" roit sa propre destruction. Vertueux Con-  
" citoïens, ce n'est point pour vous que  
" j'éprouve de pareilles alarmes; le cœur  
" bienfaisant de Louis, l'active sensibilité  
" de son auguste Epouse, l'amour des Fran-  
" çois pour ses Maîtres assûrent le bonheur  
" de la Patrie; tranquille sur son sort, j'ai

„ moins cherché à l'instruire qu'à me rendre digne d'elle.

---

*Neue alchymistische Bibliothek, &c. Nouvelle Bibliothèque alchimique, rassemblée en faveur des Naturalistes de notre siècle, & publiée par M. S. A Francfort sur le Main 1774, chez Broenner, in-8°.*

**E** Ut-on cru que dans le dix-huitième siècle on dût espérer de voir paroître un partisan aussi zélé de l'Alchymie que Mr. S. ? C'est cependant ce qui vient d'arriver & c'est même précisément pour les *Naturalistes de notre siècle* que Mr. S. a écrit. Pour connoître la grandeur & la solidité des espérances que le nouvel Alchymiste fait naître, il suffit de savoir qu'il les établit particulièrement sur deux masses, l'une d'or, & l'autre d'argent, que possède le Landgrave de Hesse-Cassel, & qui ont été transmues par le fameux Cajetano; celle d'or de deux & demi lots, d'un morceau de cuivre, & celle d'argent de quatorze lots, d'une demi-livre de vis-argent. Voilà deux faits bien articulés & prouvés par des fruits qui subsistent encore & qu'on peut voir pour s'en convaincre. Mais voici un petit rabatjoie qui inspire quelque défiance: c'est que ce même Cajetano qui a si bien réussi dans la création de ces deux masses, aiant voulu duper le Roi de Prusse Frédéric, fut

surpris dans le moment de la fraude par le Prince Roial Frédéric - Guillaume depuis Roi , qui s'aperçut que Cajetano remuoit le brafier où étoit le métal avec un bâton foudé par le bout, d'où sortoit le métal précieux qu'il prétendoit créer alchymiquement. Il en coûta la vie à cet imposteur, qui fut pendu à Cultrin. Cela est un peu sévère : on avoit bien dit que le destin des Alchymistes étoit d'être réduits à la mendicité (\*); mais l'on ne croioit pas que cela pouvoit aller jusqu'à les faire pendre.

---

(\* ) *Principium mentiri , medium laborare , finis mendicare.*

---

*Le Porte-feuille amusant , ou nouvelles variétés littéraires.* A. Paris chez Costard. in-12°. 1774.

L'Auteur connu par un fort mauvais livre (*l'Eleve de la nature*) en fait aujourd'hui un moins mauvais peut-être , mais plus frivole encore. La morale qu'il débite n'étant appuïée que sur des rêves philosophiques ne contribuera sans doute pas beaucoup à la réformation des mœurs, & les contes prolixes où elle est enveloppée feront perdre beaucoup de tems. Quelques endroits qui retracent des images champêtres & font parler la naïve nature des êtres insensibles, sont peut-être la seule

chose qui puisse amuser un Lecteur sage. Tel est le discours que l'Auteur prête aux arbres.

“ Oui , les arbres de la forêt de Dodone  
 „ ont parlé , ceux du parc de Versailles ,  
 „ ceux de tout l'Univers ont aussi parlé en  
 „ tous tems , & parlent encore ; mais au-  
 „ lieu de rendre des oracles captieux , voici  
 „ ce qu'ils disent. „

*Nous sommes l'ornement de la terre. Vous ne trouverez le honneur que sous nos ombra- ges. Nous suffisons à vous nourrir, à vous vêtir, à vous loger, à vous chauffer. Cultivez-nous avec reconnoissance. Elaguez-nous un peu, si vous voulez, mais ne nous abbattez que quand notre extrême vieillesse vous le permet, ou que vos besoins l'exigent; persuadez-vous bien que quand vous assujettissez nos branches à des formes exactement régulières, vous prenez beaucoup de peine pour faire une chose qui n'est rien moins que belle & agréable.*

*Trop multipliés nous empêcherions la chaleur bienfaisante du soleil de pénétrer la terre; mais distribués avec sagesse, & dans les champs & dans les jardins, nous empêchons que le soleil ne brûle la terre.*

*Si vous continuez de vivre dans la mollesse & d'avoir besoin durant tout l'hiver, d'une chaleur continuelle, vous nous abbattez sans pitié, comme vous faites déjà depuis quelque tems; nous ne pourrons pas renaître assez promptement pour vos insatiables besoins, & quand vous nous aurez en-*



*tièrement détruits, vous serez les plus malheureux de tous les animaux.*

---

Quelques Journalistes ont tellement défiguré & barbouillé la description du miroir ardent de Mr. Bernieres, qu'ils en ont fait un être plus chimérique que les miroirs de Proclus & d'Archimède (\*). On trouve dans un de ces écrits périodiques que *ce miroir agit par la force de l'esprit de vin qu'on allume à la distance du foyer* : on voit que le bon homme a cru que l'esprit de vin qui est le corps réfringent du miroir, étoit destiné à devenir la matière inflammatoire. Nous croyons donc servir le Public en donnant plus d'étendue à l'annonce que nous avons faite de cette invention intéressante, dont voici la vraie description : " La lentille énorme, qui a été placée dans le jardin de l'Infante au Louvre, est composée de deux glaces épaisses chacune de 8 lignes, courbées en portion de sphère de huit pieds de rayons ; elles sont jointes ensemble par leur biseau, & laissent entre-elles un vuide lenticulaire de quatre pieds de diamètre, dont le centre a six pouces, cinq lignes d'épais-

---

(\*) Aujourd'hui on regarde ces miroirs comme des exagérations, comme des impostures de l'histoire ancienne. Il faut bien que nous en parlions sur le ton reçu parmi les Physiciens modernes : mais dans le fonds, nous ne sommes pas sans quelque doute sur l'existence de ces miroirs merveilleux ; & le succès de celui de Mr. de Bernieres qui, sans doute, est susceptible de perfection, semble justifier notre incertitude. On connoit depuis long-tems les miroirs de Mr. Buffon, composés de plusieurs surfaces planes : ils fondent le plomb & l'étain à 140 pieds & brûlent le bois dans un plus grand éloignement.

feur. Ce vuide est rempli d'esprit de vin, & en contient environ 140 pintes. C'est cette liqueur qui devient le corps réfringent. „

„ Cette lentille a été exécutée avec beaucoup d'intelligence & d'adresse, avec la plus grande précision, par Mr. Bernieres, Contrôleur des Ponts & Chaussées, connu par son mérite & par ses talents. Le support, espèce de chariot, destiné à porter la lentille, & à lui faire suivre aisément les divers aspects du Soleil, est aussi de son exécution, dans laquelle il a été seconde par Mr. Charpentier habile mécanicien. „

„ Deux manivelles font mouvoir toute la machine, l'une sert pour le mouvement horizontal, & l'autre pour le mouvement vertical. Un seul homme peut, sans fatigue, produire & diriger ce double mouvement lors même que la plateforme est chargée de huit à dix personnes. „

„ La grande quantité de rayons que peut rassembler une lentille si d'un grand diamètre, formé à dix pieds dix pouces de son centre, un foyer de quinze lignes de diamètre, & d'une telle activité que l'or, l'argent & le cuivre s'y fondent, même en grande masse, en moins d'une demi-minute, & se mettent en bain parfait sur le champ. „

„ Si l'on raccourcit le cône de lumière avec une seconde lentille d'un foyer un peu court, le fer forgé y fond presque aussi facilement que les autres métaux fondent au foyer nu de la grande; aussi tôt que ce fer est fondu, s'il est mis sur un charbon, il en part quantité d'étincelles qui produisent en l'air, mais en petit, les effets des étoiles d'artifices. On n'a connu jusqu'à présent aucun verre ardent capable de produire sur le fer des effets semblables. „

„ L'intensité singulière du foyer de cette lentille, fait espérer que la Physique & la Chymie en tireront de grands secours. Sa grandeur a déjà fait acquérir à Messieurs les Commissaires de l'Académie de nouvelles connoissances sur l'aberration de sphéricité, ainsi que sur celle de réfrangibilité, & l'on ne pouvoit se les procurer avec de petites lentilles. „

*Remède contre les maux de gorge.*

Les découvertes heureuses sont souvent dues au hasard; il est à croire que c'est lui qui a fait connoître la plupart des spécifiques. Les faits dont nous allons rendre compte en font une nouvelle preuve. Une Personne de distinction fut obligée d'entreprendre l'année dernière un assez long voyage, malgré un mal de gorge assez violent: c'étoit aux environs du mois de Juin. Pendant que sa voiture étoit arrêtée pour changer de chevaux, elle mit pied à terre pour un besoin, & cueillit, le long d'une haie, quelques branches de chevrefeuille. Aussi-tôt rentrée dans sa chaise, elle se mit à fucer la pointe des fleurs qui est ordinairement remplie de liqueur dont le goût est fort agréable; & dès la poste suivante, elle se sentit soulagée. Elle crut devoit ce soulagement aux fleurs qu'elle avoit cueillies. Elle en fit chercher sur le champ un gros bouquet, dont elle fit le même usage; & en arrivant au lieu de sa destination; elle ne se sentit, en la moindre chose, du mal qui la tourmentoit, & que l'échauffement du voyage auroit dû augmenter. Dans la persuasion où elle fut qu'elle devoit sa guérison au chevrefeuille, elle en fit faire provision aussi-tôt arrivée chez elle. Il fut séché avec précaution & gardé pour s'en servir au besoin; & les expériences réitérées, faites pendant l'hiver, se sont toujours soutenues. Il suffit de prendre l'infusion de cette fleur en guise de thé. L'effet en est très prompt; il se fait sentir du matin au soir. On peut assurer que c'est un remède aussi sûr que simple, & agréable pour le goût.



---

La *Lardoire* & le *Ballon* font les mots  
des deux dernieres Enigmes.

E N I G M E .

**J**E suis de nature commune ;  
 Mon corps est ordinairement  
 De couleur noire , grise ou brune ;  
 Mes replis font mon ornement.  
 C'est par eux que je suis utile.  
 Je reste chez les Grands & parmi les Bourgeois ;  
 Je suis moins aux champs qu'à la Ville ;  
 Mon ame de mon corps s'échape quelquefois ,  
 Je ne vis plus , lorsqu'elle m'est ravie ;  
 Mais une main qui me sauve la vie  
 Lui rend aussi sa premiere prison ;  
 Mes soupirs redoublés font connoître mon nom.

---

NB. Dans le dernier Journal , page 141 , ligne  
 37 , impossible , lisez possible. Cette faute ne se  
 trouve que dans quelques Exemplaires.

Pages 144 , 145 & 146 , il y a une confusion  
 & une inconséquence extrême par l'inattention  
 qu'on a eue de fondre plusieurs différentes  
 adresses dans une seule : confusion causée par  
 l'empressement qu'on s'est donné de finir le Jour-  
 nal , pour le distribuer à divers Messagers qui  
 étoient sur leur départ.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## T U R Q U I E.

C O N S T A N T I N O P L E (le 15 *Décemb.*)  
 Le Capitan-Pacha, revenu de la Mer-  
 Noire, a fait le 13. de ce mois son entrée  
 en cette Capitale, & a été revêtu à cette  
 occasion de la Pelissè d'honneur.

Le Grand-Visir s'étant excusé d'accepter  
 les présens, que les Ministres étrangers  
 lui firent remettre à son retour de l'Armée,  
 le Chevalier de Saint-Priest, Ambassadeur  
 de France, s'est également dispensé de lui  
 en envoyer, selon l'usage, ainsi qu'aux au-  
 tres principaux Officiers de Sa Hauteffe, à  
 l'occasion des fêtes du Baïram; il ne le fera  
 pas non-plus à l'entrée du Ramazan; &  
 tous les Ministres étrangers, à l'exception  
 du Baile de Venise, suivent son exemple:  
 de cette maniere une coûtume, qui étoit  
 des plus onéreuses pour les Ministres rési-  
 dens à la Porte, sera entièrement abolie.

--- Le Grand-Seigneur a nommé Wegbi-  
 Ali-Effendi, Officier de la Trésorerie, son Mi-  
 nistre auprès de Kerim-Khan, l'un des Con-  
 quérans de la Perse qui forme une préten-  
 tion sur un certain district situé près de  
 Bassora. Comme Sa Hauteffe craint qu'il ne  
 lui prenne envie de soutenir sa demande

par la force des armes , elle veut tâcher de le détourner de ce dessein , en le reconnoissant en qualité de Schach de Perse. Cette négociation est dans les circonstances présentes d'une très-grande importance pour la Porte.

Un grand nombre de Boyars & Primats de Moldavie & de Valachie est arrivé ici réclamer les Sujets de ces Principautés , qui ont été réduits en esclavage par nos troupes pendant la dernière guerre , & auxquels la liberté doit être accordée en vertu du Traité. Ils font des recherches pour découvrir les endroits , où ces malheureux ont été emmenés. --- Le ci-devant Maréchal Kofakowski & plusieurs autres Officiers Polonois ou François , qui ont servi à l'Armée Turque , ou qui étoient venus ici pour s'y rendre , sont partis ces jours derniers , les uns pour retourner dans leur Patrie , les autres pour chercher une retraite dans quelque partie de l'Europe. --- Le Chevalier Tott avoit , comme nous avons dit , proposé à la Porte divers plans aiant pour but de faire fleurir l'Empire Ottoman & de lui donner un nouveau lustre. Il a proposé entre-autres de créer un corps de marine , d'augmenter celui des canonniers & des bombardiers , de former une école de génie ; de rendre la navigation de la Mer-Noire libre à toutes les Nations , pour ôter aux Russes les avantages que leur privilège exclusif leur donnera , & d'accorder enfin à tous les étrangers les droits civils dont

jouissent les Mahométans. Ces propositions, que quelques Politiques croioient devoir être acceptées, ne l'ont point été: l'on dit même qu'un des Ministres lui a fait au nom du Divan cette réponse, qui a été rendue publique. "*Giahour*, ( Infidèle ) nous sommes  
 „ las de projets, & nous n'avons jamais été  
 „ si malheureux que depuis que nous en  
 „ avons écouté de semblables, & prêté l'o-  
 „ reille à la politique étrangère: Nous nous  
 „ appercevons trop à présent, nous & les  
 „ Russes, qu'elle s'est souvent moquée de  
 „ nous, & que nous avons été vos jouets;  
 „ las réciproquement de la guerre & égale-  
 „ ment affoiblis, nous avons fait la paix, &  
 „ les mêmes motifs la feront durer de part  
 „ & d'autre, pour ne pas nous ruiner tout-  
 „ à-fait. Enseignez-nous les moïens de re-  
 „ donner à nos Troupes, ci-devant invin-  
 „ cibles, cette obéissance aveugle, & cet  
 „ enthousiasme qui les rendoit invincibles, &  
 „ nous nous passerons de tes retranchements  
 „ & de tes canons. „

## R U S S I E.

PETERSBOURG ( le 21 Décembre. ) Le Château de Moscou n'étant pas encore prêt à recevoir la Cour, elle a différé son départ jusqu'au 21 Janvier. Le Prince Pierre de Holstein partira en même-tems pour aller faire ses voïages dans les Païs étrangers.

Entre les horreurs dont Pugatschew s'est rendu coupable, il faut compter, qu'après

la dernière défaite, ayant rencontré le Professeur Lowits, qui parcouroit ces Provinces pour en étudier l'histoire naturelle, il l'a fait pendre avec son compagnon de voyage, pour se venger des Russes. --- La Cour a ordonné de former un gros magasin à Riga & d'augmenter les fortifications de cette Place; les mêmes ordres ont été donnés par le Roi de Prusse à Colberg, Memel & quelques autres Villes. Ces précautions & les mouvements que l'on remarque dans le cabinet de plusieurs Puissances, font présumer à nos spéculatifs que l'on est à la veille de voir éclore quelques grands événements. --- On apprend que la plus grande partie de l'Armée ne doit quitter la Moldavie, qu'après que tout y aura été définitivement réglé. --- Toutes nos Troupes vont être habillées, & mises sur un nouveau pied. --- On dit que Sa Maj. Imp. insiste qu'on finisse bientôt l'article de la démarcation des frontières avec la Pologne. --- Les Autrichiens construisent des forteresses dans les nouvelles acquisitions qu'ils ont faites en Moldavie, non qu'ils craignent d'en être délogés, mais c'est que c'est par-tout l'usage de se fortifier dans les nouvelles conquêtes, tant pour contenir les nouveaux Sujets & les empêcher de se remuer, que pour faire passer aux anciens possesseurs l'envie d'y revenir.

### P O L O G N E.

VARSOVIE (le 3 Janvier.) Malgré les



reproches que la Diète a faits à la Délégation sur ses lenteurs, son inactivité en paroissant fort occupée, & son affectation à revenir cent fois sur les mêmes affaires, sans en terminer aucune; on apprend que cette assemblée a de nouveau prorogé ses séances pour quelque tems. On ne peut s'empêcher de trouver du mystère dans cette attention marquée à ne rien finir pour gagner du tems, & assurément il y en a; mais c'est au tems seul à nous apprendre quel but on se propose par une pareille conduite. L'incertitude où nous vivons sur notre sort, a bien de quoi à nous alarmer; & nous sommes excusables de croire que nos malheurs ne sont pas finis. Le district de la Valachie dont la Cour de Vienne a sù s'assurer la possession, pourroit bien être la source de nouveaux troubles. Déjà l'on assure qu'il y a eu une vive escarmouche entre les Turcs qui vouloient rétablir le nouvel Hospodar à Bucharest, & les Autrichiens qui, dit-on, se sont mis en possession de cette dernière Ville. --- Mr. le Comte de Sagromoso, Ministre de l'Ordre de Malthe, a donné l'habit de l'Ordre aux Princes Poninski & François Sulkowski, à Mr. Szydowski, Castellan de Zarnow, à Mr. Mielzynski, Staroste de Walke, à Mr. Luba, au Prince Casimir Sapicha, au Prince Calixte Poninski, frere du Grand-Maréchal, au Prince Auguste Sulkowski & à quelques autres Starostes. Le Maréchal Poninski a été fait Grand-Prieur avec 36,000 florins d'appointements. Les autres en ont 12,000. La création de

ces Chevaliers de Malthe a excité des jalousies, des haines, des rivalités entre les familles, comme cela ne pouvoit manquer. En conséquence il est des gens qui prétendent que la Constitution qui a été passée à ce sujet, peut être interprétée de diverses manières; & que rien ne seroit si aisé que de la faire casser dans l'occasion & dans d'autres tems; ce qui n'est pas difficile à croire dans un Pais tel que celui-ci, où rien n'est stable & permanent. --- Malgré les calamités des tems, les Spectacles n'en sont pas moins brillans & moins suivis depuis leur reprise. Nous avons ainsi que bien d'autres Nations, cette ressemblance avec le Peuple Romain, de perdre facilement le souvenir de nos maux, & d'être satisfaits & contents pourvû que l'on nous donne *panem & ludos circenses*.

Le Roi est allé se divertir & chasser avec ses amis, au Château de Kozienice, où il est resté jusqu'au premier de ce mois, jour auquel il est revenu en cette Résidence. S. M. a tué dans cette chasse 5 à 6 ours; le Comte de Branicki un sanglier & trois élans d'une hauteur prodigieuse; Mr. Komarzewski, Adjudant-général, un sanglier & un daim; le reste des chasseurs a fait un abattis de 23 sangliers. Peu après l'arrivée de S. M., on vit entrer dans la cour du Château roial les chasseurs avec leur meute de chiens de toute espèce, escortant des chariots remplis de gros gibier, qu'on partagea ensuite entre-eux.

Le Prince Poninski avoit proposé, avant les vacances de la Délégation, un projet selon lequel il lui fût permis de présider la Commission du Trésor, sans être tenu à prêter le serment d'usage, comme Grand-Trésorier de la Couronne; mais Mr. le Maréchal de la Couronne s'y opposa vivement, exigeant pour première condition qu'il se démit de son poste de Maréchal de la Confédération général, de sorte que l'affaire en est restée là. --- Mr. le Baron de Benoit, Ministre du Roi de Prusse, attend son rappel qu'il a demandé & qui lui est promis. --- On apprend de Drobitz que les Comtes Joseph François de Sales & Jean-Onuphre Ossoliński y ont été installés avec la plus grande magnificence, l'un comme Palatin de Podlachie & l'autre comme Staroste de Drobitz. --- Mr. le Comte Brzostowski, Grand-Référendaire de Lithuanie, ayant appris que les Vassaux de sa terre de Pawlowska lui faisoient ériger dans l'Eglise de l'endroit un monument de marbre, il leur a écrit ce peu de paroles remarquables : *Si vous élevez ce monument dans le Temple du Seigneur en son honneur, je vous en ai la plus grande obligation; mais si c'est pour moi, je crains que la vanité que vous y mêlerez, ne vous en fasse perdre dans le Ciel la récompense que vous en attendez: ainsi travaillez y dans des vûes pures, telles qu'ont été les miennes, quand j'ai cherché à vous obliger.*

Le démêlé qu'il y avoit entre les deux Généraux de Lithuanie s'est terminé par l'accom-

modement fuivant. Le Comte Oginsky , Grand-Général , a réſigné cette place en faveur du Prince Sapieha , Petit-Général de ce Duché , & le Prince Czartorinski , beau-pere du Comte Oginski , a remis à ce Comte ſon poſte de Grand-Chancelier de Lithuanie.

Le Prince Jablonowski , Palatin de Poſnanie , perſiſtant à vouloir ſe démettre de la place de premier Commiſſaire à la Démarcation Autrichienne , Mr. Przebendowski , Palatin de Pomérolie , a été nommé pour lui ſuccéder : car on prétend continuer l'affaire des limites auſſi-tôt que le tems le permettra. On commencera par celles des Autrichiens : le Roi a nommé à cet effet le Lieutenant-Colonel de Kaufmar pour y aſſiſter.

Le Prince de Repnin eſt parti pour Pétersbourg. Ce Seigneur a reçu 400 mille roubles pour ſ'équiper. Il aura en outre 50 mille roubles pour ſon ambaffade , ſi elle a lieu , & la Porte lui accordera 500 piaſtres par jour. Le jour de ſon entrée dans la Capitale de l'Empire Ottoman , il aura une ſuite de 80 carroſſes & 200 valets de pied avec ſa livrée , ſans compter les Gardes , les Grenadiers , les Houſſards , Coſaques &c.

DANTZIG (*le 3 Janvier.*) Cette Ville ſe trouve dans la plus grande perplexité. Samedi dernier , 31 Décembre , le Comte de Golofkin , Miniſtre de Ruſſie , ſe rendit chez le Bourguemaître Préſident ; & en lui rappelant ſa dernière déclaration , faite au mois

de Mai, il lui dit, “ Que l'Impératrice, sa  
 „ Souveraine, voyant que la Ville ne vou-  
 „ loit pas profiter des avis & des bons con-  
 „ seils de Sa Majesté Impériale, & jugeant  
 „ qu'il seroit contre sa dignité de le laisser  
 „ plus long-tems à Dantzic, elle venoit de  
 „ lui ordonner d'en sortir; ce qu'il seroit  
 „ dans trois jours. „ En conséquence le  
 départ de ce Ministre est fixé à demain : il  
 cause en cette Ville la plus extrême con-  
 fternation.

## E S P A G N E.

MADRID (le 25 Décembre.) Le Roi a  
 fait annoncer à la Cour la grossesse de Mad.  
 la Princesse des Asturies qui est heureuse-  
 ment entrée dans son 5<sup>e</sup>. mois. --- Le cé-  
 lébre Dom Antoine Barcelo, Capitaine de  
 Vaisseau de haut-bord, que l'on croioit de-  
 stiné à commander notre Flotte contre les  
 Maures, a, dit-on, quitté le service pour  
 cause de santé & s'est retiré dans l'Isle de  
 Majorque sa Patrie.

On apprend par des lettres de Mèlille  
 en date du 9 de ce mois, que le 8 au  
 matin l'Empereur de Maroc vint se présen-  
 ter en personne devant cette place avec son  
 Armée; qu'il en occupa les hauteurs, & que  
 le jour suivant il commença à jeter quel-  
 ques bombes dans la Ville, mais de si loin,  
 qu'elles n'y firent que peu d'effet. Ces  
 lettres ajoutent que l'on ignoroit encore la  
 quantité & le calibre de son artillerie; que  
 l'on n'avoit remarqué que huit ou dix pié-

ces de canons , que l'on croïoit être de six ou huit livres de balle , & que supposé qu'il n'en eût pas de plus gros pour réduire la Place , il avoit entrepris trop à la légère d'en former le siège. On y envoïa d'abord de Carthagène & de Malaga quelques frégates & chébecs avec des Troupes ; mais les vents contraires en retardèrent de quelques jours la sortie. L'Empereur de Maroc a profité de ce contretens pour faciliter le succès de son expédition. C'est la saison de l'année , où la côte d'Afrique est la plus orageuse. De sorte qu'on craint beaucoup pour cette Place , que la Cour ne regarde point avec cette indifférence que quelques Politiques mal instruits lui supposent.

#### P O R T U G A L.

L I S B O N N E ( le 23 Décembre. ) Le Marquis d'Almodovar , Ambassadeur d'Espagne en cette Cour , & la Marquise son épouse , arriverent le 24 du mois dernier dans cette Capitale ; & le 30 cet Ambassadeur eut audience de Sa Maj. & de la Famille royale. --- Le Roi a nommé Dom François-Innocent de Souza son Ambassadeur à la Cour d'Espagne. Mr. de Saà , qui a été revêtu jusqu'ici de ce caractère , est destiné , dit-on , à occuper une charge distinguée. --- S. M. a élevé Dom Manuël Gomez de Carvalho da Sylva & Dom Barthélemy da Costa , le premier au grade de Général-Major , & le second au poste d'Inten-

dant-général de la Fonderie d'Artillerie , avec brevet de Brigadier.

On a arrêté dans l'hôtel d'un des principaux Seigneurs de cette Ville , quatre de ses laquais & un postillon Nègre , accusés d'avoir assassiné un Officier.

### S U E D E.

STOCKHOLM (le 7 Janvier.) Les Médecins ont cessé de distribuer des bulletins sur la maladie du Duc d'Ostrogothie ; ce Prince est hors de danger , quoique encore fort foible.

La Société *Pro Patria* a fait frapper une médaille , qu'elle a présentée dans une de ses assemblées au Comte Charles-Frédéric Scheffer , Sénateur , en reconnoissance de ce que ce Seigneur a donné la première idée de cette Société , & que par ses largesses & par son crédit il l'a mise en état de nourrir les habitans de la Dalécarlie , durant une famine affreuse. D'un côté est le buste de Son Excellence , & de l'autre l'Inscription suivante en Suédois : *En mémoire de la conservation de la Dalécarlie en 1773 par le projet d'un cœur bienfaisant , & par le secours des bons Citoïens de la Société.*

L'Ecole de la Navigation établie ici en 1728 , n'ayant pas répondu aux espérances qu'on en avoit d'abord conçues ; le Magistrat & les Négocians se sont empressés à l'envie par leurs largesses à mettre un établissement si nécessaire en état de se soute-

nir, & le Roi a donné une nouvelle instruction pour ses Directeurs, par laquelle on voit qu'on y doit tenir des Colléges publics sur les Globes, les Cartes maritimes & la Géographie; qu'on y doit instruire *gratis* les jeunes gens qui ont déjà fait quelques voyages de mer, & ceux de la Maison d'éducation, qui ont du goût pour la Marine; de bien examiner ceux qui veulent devenir Pilotes; qu'on doit se procurer les livres & les instruments nécessaires à cet effet, & les bien conserver. --- Mr. Alstroemer, Vice-Capitaine Provincial, venant d'établir une Imprimerie à Wennersborg; il y en a maintenant 29 dans le Roïaume. --- On a envoié ordre à l'Amirauté de Carlscroon d'équiper un Vaisseau de 60 canons, pour transporter à Larache les présents qu'on envoie tous les deux ans à l'Empereur de Maroc, afin qu'il ne trouble pas notre navigation. Le Capitaine Stauben fera chargé de cette commission pour la seconde fois. --- Le Roi a passé ses Gardes-à-cheval en revue à Ulrichsdahl, & a été fort content de la célérité & de la justesse de leurs évolutions. --- Mr. Blomcreutz, Colonel du Régiment de Savolax & Directeur des Fortifications de la Finlande, vient de mourir. --- On n'entend parler depuis quelque tems que de pertes & de naufrages arrivés sur mer.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 12 Janvier.) Son Alt.



Roiiale le Prince Frédéric a fait l'honneur à la Société-Œconomique de s'en déclarer le protecteur. ---- La Justice de la Cour & de la Ville a décidé l'année passée 1572 procès. ---- Il est entré la même année 1103 malades dans l'hôpital Frédéric, dont 1018 ont été guéris & 109 font morts. ---- Il y a eu dans la Maison d'accouchements 458 femmes enceintes, dont quatre font mortes; elles ont mis au monde 465 enfans. ---- Un Marchand Epicier, nommé Muller, a trouvé le secret de faire avec une terre qu'il tire de l'Isle de Bornholm, une porcelaine aussi belle que celle de la Chine, pour la finesse & pour le vernis, & en a fourni plusieurs épreuves. Il travaille à former une Société pour en établir une fabrique. Le fond en sera de 50 mille écus, répartis en 500 actions, chacune de 100 écus; on n'y emploiera que des ouvriers & des matériaux tirés du Dannemarck.

On lit dans quelques Papiers publics que notre Cour a envoié des Troupes pour prendre possession de plusieurs endroits du Holstein, qui s'étendent jusqu'à la rivière d'Eider & appartenant tant à la Ville de Lubeck qu'à son Chapitre, & aux riches Couvents de St. Jean & du St. Esprit. Nos Gazettes présentent cette affaire sous une autre forme. " La Ville de Lubeck, disent-elles, son Chapitre, & les susdits Couvents possèdent, depuis plus de cent ans, à titre de donation des Villages & Terres dans le Holstein, sans en avoir jamais payé la

„ moindre contribution ; mais le Roi de  
 „ Dannemarck , en qualité de Duc de Hol-  
 „ stein , prétend aujourd’hui que ces Villa-  
 „ ges , faisant partie du Holstein , doivent  
 „ par conséquent contribuer à la sûreté du  
 „ País. Les anciens Ducs de Holstein peu-  
 „ vent avoir donné ou vendu des Terres  
 „ à la Ville & au Chapitre de Lubeck ;  
 „ mais *le droit territorial & du Souverain*  
 „ *ne peut s’aliéner* , & le Roi le réclame  
 „ pour prendre des arrangements convena-  
 „ bles & nécessaires à la sûreté du País. „

Cependant la Ville & le Chapitre de Lu-  
 beck ne se contentent pas de ces raisons :  
 ils ont répondu à Sa Majesté “ que le Duché  
 „ de Holstein , qui venoit de lui être cédé ,  
 „ faisant partie de l’Empire , c’étoit ce der-  
 „ nier qui pouvoit seul leur donner des Loix  
 „ & reprendre leurs priviléges ; & que si  
 „ l’impossibilité de l’aliénation avoit lieu , il  
 „ falloit casser tous les Traités ratifiés par les  
 „ Souverains qui ont sacrifié des Provin-  
 „ ces entières à l’acquisition de la Paix. „

### A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 14 Janvier.) Sa Majesté  
 a rendu une Ordonnance en son Conseil  
 par laquelle la quarantaine est ordonnée à  
 tous les Navires & Bâtiments , venant de  
 toutes les parties du Monde & aiant du co-  
 ton ou laine à bord , afin de prévenir la  
 maladie contagieuse dans ce Roïaume. Ceux  
 qui arriveront de l’Amérique-septentrionale

& des Indes-occidentales aiant du coton à bord , font particulièrement exceptés dans cette Ordonnance.

La Gazette de la Nouvelle-York renferme un détail d'une très-rude action entre les Milices de la Virginie & les Indiens : ce combat s'est donné le 10 Octobre dernier à 80 milles de Williamsbourg vers l'Ohio. Le nombre des morts & blessés de notre côté est de 140 , savoir 53 des premiers & 87 des derniers. Les Colonels Charles Lewes & Jean Field font du nombre des morts , ainsi que les Capitaines Jean Murray , R. M. Clenachan , Samuël Wilson & Jacques Ward ; les Lieutenants Hugues Allen , & les Enseignes Candiff & Bracken. Parmi les blessés se trouvoient les Colonels Guillaume Fleming , Jean Dickinon , Thomas Blufford , & Jean Skidman ; les Lieutenants Goldman , Robinon , Lard & Vance. Le Colonel Fleming & quelques autres font depuis morts de leurs blessures. Les Shawanois , Delawares , Mingoës , Tawas , & autres Nations formoient l'Armée Indienne , dont la vigueur dans cette action a engagé le Lord Dunmore à leur accorder une Paix assez avantageuse.

Le Général Gage a fait publier la proclamation suivante contre une Assemblée qui se tenoit à Cambridge.

“ Vû qu'un certain nombre de personnes, illé-  
 „ galement Assemblées à Cambridge , au mois  
 „ d'Octobre dernier , & se donnant le nom de  
 „ Congrès-Provincial , se sont arrogé , dans les  
 „ termes les plus ouverts & les plus audacieux ,

„ le pouvoir & l'autorité du Gouvernement, in-  
 „ dépendamment & en opposition du Gouverne-  
 „ ment de Sa Majesté, légalement & constitutio-  
 „ nalement établi en cette Province, ce qui tend  
 „ à le bouleverser entièrement; vu aussi, qu'ou-  
 „ tre plusieurs autres procédés illégaux ils ont  
 „ ôsé prendre des résolutions & donner des or-  
 „ dres pour régler d'une manière nouvelle & con-  
 „ traire à la Constitution la Milice de la dite Pro-  
 „ vince, en dérogeant hautement à la Prérogative  
 „ Royale de Sa Majesté; qu'ils ont élu & nommé  
 „ Henry Gardner, Ecuyer, de Stow, pour être Re-  
 „ ceveur-Général à la place de Harrisson Gray,  
 „ Ecuyer, qui a tenu jusqu'ici & exercé légale-  
 „ ment le dit Office; enfin qu'ils ont ôsé ordon-  
 „ ner de payer les sommes, dûes à Sa Majesté,  
 „ entre les mains du dit Harrisson Gray, Ecuyer,  
 „ & de plus recommander sérieusement aux ha-  
 „ bitans de la Province, qu'ils obligent & con-  
 „ traignent les Connétables & Collecteurs d'obéir  
 „ aux dites injonctions & de les exécuter, en  
 „ violation de leur serment & contre les règles  
 „ & dispositions claires & expressés de la Loi:  
 „ Tous lesquels procédés tendent de la manière  
 „ la plus dangereuse à séduire les Sujets de Sa  
 „ Majesté, Habitans de cette Province, & à les  
 „ entraîner dans le parjure, les tumultes, la fé-  
 „ dition, la trahison & la rébellion:

„ A CES CAUSES, & pour prévenir les dits  
 „ maux & leurs suites malheureuses, j'ai cru de  
 „ mon devoir de rendre la présente Proclamation,  
 „ pour exhorter sérieusement les fidèles Sujets de  
 „ S. M. en cette Province, & leur défendre sévè-  
 „ rement en son nom, de se conformer en façon  
 „ quelconque aux dites requisiions, recomman-  
 „ dations, injonctions, ou résolutions, de la sus-  
 „ dite Assemblée illégale, à peine d'encourir la  
 „ plus haute disgrâce de S. M., ainsi que les peines  
 „ & pénalités, portées par la Loi. Et par la pré-  
 „ sente je charge tous les Juges de Paix, Sherifs,  
 „ Connétables, Collecteurs & autres Officiers, &  
 „ leur ordonne, dans leurs départemens respectifs,  
 „ d'être vigilans & fidèles dans l'exécution de  
 „ leurs charges; d'en remplir les devoirs, con-  
 „ formément

„ formément aux Loix connues & établies dans  
 „ ce Pays; & d'employer toutes leurs forces,  
 „ ainsi que tous les moyens d'us & légaux, pour  
 „ empêcher, traverser, & prévenir toute obéif-  
 „ sance aux résolutions si dangereuses de la sus-  
 „ dite Assemblée, ou de toute autre Assemblée  
 „ illégale quelconque. “

Fait à B O S T O N, le 10. Nov. 1774.

Comme les Troupes ont quitté leur camp & sont maintenant réparties dans des casernes, au nombre de onze Régiments avec un Corps d'Artillerie, les Magistrats ont rendu une Ordonnance, portant que comme plusieurs Régiments des Troupes du Roi sont répartis malgré les loix dans la ville de Boston en un tems de paix profonde, afin de pouvoir mettre à exécution certains actes du Parlement de la Grande-Bretagne tendant à asservir les Américains & à renverser les Constitutions des Colonies; il est de leur devoir de protester en toutes occasions contre ce procédé; que néanmoins les habitans de la ville de Boston, légitimement assemblés, examinant attentivement les malheurs de leur pays, s'efforceront de maintenir l'ordre & la bienséance par lesquels cette Ville s'est toujours distinguée; mais que se reposant sur la justice de sa cause, & se confiant en la faveur de la Providence divine, en la sagesse du Congrès-général; en l'équité & la clémence de leur Souverain, & aux efforts des Colonies réunies, ils espéroient qu'on feroit cesser leurs sujets de plainte, qu'on rétablirait & affermirait leurs droits, leurs libertés & leurs privilèges, &c.

On a fait au Congrès-général de Phila-

delphie l'énumération des habitans des Colonies. On compte dans celle de Massachusets-Bay 400,000 ; dans celle de Hampshire 150,000 ; dans Rhodisland 59,678 ; dans celle de Connecticut 192,000 ; de la Nouvelle-York 250,000 ; de Jersey 132,000 ; de la Pensilvanie 350,000 ; de Maryland 320,000 ; de la Virginie 650,000 ; de la Caroline-septentrionale 300,000 ; & de la Caroline-méridionale 225,000 ; ce qui fait en tout 3,026,678 personnes. — Les Députés de ce Congrès ont présenté une requête au Roi par le Comte de Darmouth, Ministre d'Etat pour les affaires des Colonies ; cette requête a été examinée plusieurs fois dans le Conseil, où il a été résolu de la remettre au Parlement avec les autres papiers reçus de l'Amérique, contenant les résolutions du Congrès, les adresses des Députés de ce Congrès à la Nation en général, & tout ce qui peut servir à donner des éclaircissimens sur l'état actuel de la contestation entre notre Pais & les Colonies, afin d'y faciliter l'exécution des décisions du Conseil sur cet important objet.

Rien ne prouve mieux combien l'anarchie qui regne dans les Colonies est redoutable aux amis du Gouvernement, que ce qui s'est passé à Annapolis, où les propriétaires d'un Bâtiment chargé de thé, ont été obligés pour se sauver la vie, de brûler eux-mêmes solennellement le thé & le Vaisseau. La lettre qui nous apprend cet événement, est des plus curieuse.

„ Le brigantin le Peggy Steward, Capitaine  
 „ Jackson, de Londres, arriva ici vendredi der-  
 „ nier chargé de thé-verd pour le compte des  
 „ sieurs Williams & Compagnie, Marchands de  
 „ cette ville. Les Membres du Comité député de  
 „ la province d'Anne Arundel, qui y étoient  
 „ alors, informés de l'arrivée de ce bâtiment,  
 „ s'assemblerent dans l'après-midi. Sur l'avis  
 „ qu'ils reçurent que le brigantin étoit entré  
 „ le matin même dans le port & que les droits du  
 „ thé avoient été payés au Collecteur par le sieur  
 „ Steward, l'un des Propriétaires de ce bâtiment,  
 „ ils jugerent à propos, n'étant qu'au nombre de  
 „ quatre, de faire une convocation générale du  
 „ peuple. Elle eut lieu aussi-tôt, & plusieurs Gen-  
 „ tilshommes des provinces d'Anne-Arundel, Bal-  
 „ timore & autres, qui étoient en cette ville pour  
 „ l'assemblée provinciale, s'y rendirent. On man-  
 „ da alors les Propriétaires du thé & du bâtiment,  
 „ ainsi que le Capitaine & le Collecteur; & on  
 „ mit en délibération devant eux si le thé seroit  
 „ débarqué. L'unanimité des voix ayant été pour  
 „ la négative, on nomma un Comité de douze  
 „ personnes chargées de veiller au débarquement  
 „ des autres marchandises, & d'empêcher celui  
 „ du thé: après quoi l'assemblée fut renvoyée au  
 „ 19, avec injonction aux Membres du Comité &  
 „ aux autres habitans de la province, de s'y trou-  
 „ ver. En conséquence de cet ajournement, un  
 „ grand nombre d'habitans des plus considérés  
 „ d'Anne-Arundel, de Baltimore & de la pro-  
 „ vince de Prince-Georges, se joignirent au Co-  
 „ mité; & les sieurs Williams & Steward ayant  
 „ comparus de nouveau, on prit en considération  
 „ l'offre qu'ils firent de détruire le thé, & de se  
 „ soumettre à tout ce que l'assemblée voudroit  
 „ leur prescrire. Ceux du Comité furent d'avis,  
 „ que si le thé étoit détruit par un acte volon-  
 „ taire des Propriétaires, on n'en devoit rien exi-  
 „ ger de plus. Mais cette décision ayant été com-  
 „ muniquée à l'assemblée, plusieurs Membres ne  
 „ la trouverent pas satisfaisante. Alors le sieur  
 „ Steward offrit volontairement de brûler le vais-  
 „seau & le thé qui y étoit: il consentit en outre

„ qu'un aveu authentique du fait fût mis dans la  
 „ Gazette de Maryland; & cet aveu fut rédigé de  
 „ la sorte :

„ Nous, James Williams, Joseph Williams & An-  
 „ toine Steward, reconnoissons chacun en particulier,  
 „ que nous avons commis une offense griève & fait  
 „ un acte pernicieux aux libertés de l'Amérique : nous  
 „ Williams, en important le thé, & nous Steward,  
 „ en en payant les droits; & que par-là nous avons  
 „ encouru à juste titre la disgrâce de cette assemblée  
 „ & de tous les intéressés à la conservation des droits  
 „ & des libertés du Nord de l'Amérique. En conséquence,  
 „ nous demandons pardon de notre faute, & déclarons  
 „ solennellement, qu'à l'avenir nous ne violerons  
 „ aucune des résolutions prises par le peuple pour le  
 „ maintien de ses privilèges, & que nous ne ferons au-  
 „ cun acte qui puisse préjudicier à ses libertés. Et pour  
 „ donner une preuve authentique du désir que nous avons  
 „ de vivre en bonne intelligence avec les amis de l'A-  
 „ mérique, nous supplions cette assemblée, ou toutes  
 „ autres personnes qu'on voudra choisir, de se trans-  
 „ porter en tel lieu que le peuple désignera, pour y voir  
 „ brûler & détruire par nos propres mains l'instrument  
 „ détestable de notre mauvaise conduite. Signé, ANTOI-  
 „ NE STEWARD, JOSEPH WILLIAMS, & JAMES WILLIAMS.

“ Ces particuliers se rendirent ensuite à bord  
 „ de leur brigantin, en eleverent le pavillon,  
 „ en déployerent les voiles, & mirent eux-mé-  
 „ mes le feu au thé, qui ainsi que le bâtiment  
 „ fut en peu de tems consumé en présence d'un  
 „ grand nombre de spectateurs.

Malgré ces démarches violentes de la part  
 des Colonies, il paroît que le Gouverne-  
 ment incline toujours vers la douceur. On  
 apprend par la dernière malle que le Géné-  
 ral Gage a expédié pour toutes les Colonies  
 une Lettre circulaire par laquelle il justifie  
 tous ses procédés à Boston, exhorte le peu-  
 ple à des voies de réconciliation, en déclai-  
 rant que si les Bostoniens se décidoient à  
 payer le thé qu'ils ont détruit, & en-



voioient un Mémoire respectueux au Roi , se feroit un bon commencement , qui feroit à leurs amis l'occasion , à laquelle ils aspirent , de travailler en leur faveur , &c. --- La Cour a fait assurer tous les Négociants qui souffrent de l'interruption du commerce, qu'ils seront dédommagés. La Ville de Londres a fait au Roi des représentations en faveur des Colonies.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( le 9 Janvier. ) Le 27 du mois dernier l'Empereur a donné , avec les cérémonies accoutumées , au Prince de la Tour & Taxis l'investiture du Généralat héréditaire des Postes de l'Empire. Le Chambellan Baron de Reitzenstein , Général - Major , Grand-Croix de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Brandebourg & Envoié de ce Prince , prononça le discours d'usage ; & Mr. Schwannasini , Conseiller du Prince de la Tour & Taxis , & Agent du Conseil impérial aulique , fit celui de remerciement.

Le premier jour de l'an , l'Académie royale Thérésienne eut l'honneur d'être admise à baiser la main de Leurs Majestés Imp. & R. Apost. Le Comte Philippe Krakowski de Kollowrath , au nom de ladite Académie , complimenta Sa Maj. l'Empereur en ces termes.

SIRE , c'est en ce jour que Votre Majesté reçoit le plus beau comme le plus glorieux tribut de ses Peuples , puisque c'est tout en-

semble le tribut de leur cœur & le triomphe du votre. C'est le prix des vertus qui décorent votre Palais, & de celles qui sont assises sur votre Trône. La sagesse d'un côté, & la bonté de l'autre en affermissent la base. L'une fait regner la Paix, les Arts & l'abondance dans vos Etats; & l'autre vous fait regner sur les cœurs. Par celle-là vous êtes l'appui des Roïaumes, & par celle-ci le Père des Peuples; l'une vous attire les hommages des Grands, & l'autre vous gagne la confiance des petits. Oserions-nous du milieu de la foule élever notre voix, non pour vous ennuier du récit de vos mérites, mais pour vous offrir le faible encens de la reconnoissance? Elle est gravée dans nos ames, ainsi que vous la voyez peinte sur nos visages. Daignez, SIRE, continuer votre roïale protection à une jeunesse, qui ne croît à l'abri de votre Sceptre que pour en soutenir les droits; qui ne cultive sa raison que pour mieux servir un jour la votre; qui ne fait l'apprentissage de la vertu que pour marcher de loin sur vos traces. Nos efforts seront votre ouvrage, & nos succès votre gloire. Plaise au Ciel réaliser les vœux que nous formons aujourd'hui, & vous serez toujours le plus grand des Monarques, comme nous serons toujours les plus heureux des Peuples.

Le même jour le Comte Wenceslas Millefimo eut l'honneur de haranguer en langue allemande Sa Maj. l'Impératrice-Reine, au nom de la même Académie.

Sa Maj. l'Impératrice-Reine a souffert ces

jours derniers d'une fluxion aux dents; mais à présent les douleurs sont finies.

On a travaillé pour l'Empereur un baldaquin, brodé en or, sous lequel Sa Maj. Imp. a dîné en public, le jour de l'an. ---- Selon quelques avis, Mgr. l'Archiduc Maximilien passera encore le carnaval à Bruxelles, & ne reviendra qu'au mois de Mai en cette Capitale, d'où après quelque séjour, ce Prince entreprendra un autre voyage en Italie.

Le nombre des Princes va être bientôt augmenté en Allemagne. Les Diplômes impériaux, qui accordent ce grade de Noblesse aux Comtes de Laszy, d'Erdœdi, de Palfy & d'Esterhazy, ainsi qu'au Marquis de Spinola, sont déjà rédigés en forme. Ce dernier est peut-être l'un des plus riches particuliers de l'Europe. On assure qu'il reçoit annuellement de Londres quarante mille liv. sterl. d'intérêt d'un capital qu'il y a dans la banque. On évalue à un million de florins les vêtemens & l'équipage avec lesquels il a paru à la Cour impériale le premier jour de l'an. Un seul bouton de son habit est évalué à seize mille florins, & l'épée, qu'on lui a préparée à Vienne, monte à une somme de douze mille. Dans peu ce Marquis épousera une Princesse, issue d'une ancienne Maison.

BERLIN ( le 10 Janvier. ) La direction de la Compagnie de commerce maritime a fait publier qu'elle paieroit aux actionnaires, dans le courant de ce mois, 5 pour 100 pour le dividende de la demi-année échue

le 13 Décembre. ----- Le Roi a envoyé au Prince Henri son frere un présent de 10,000 écus. --- Sa Maj. a renouvelé ses Ordonnances contre tous les jeux de hafard & contre les mendiants , fous les peines qui y font portées.

FRACFORT-SUR-LE-MAYN. (*le 15 Janvier.*)  
 Selon les lettres que l'on reçoit ici de Wetzlar, il y regne une grande méfintelligence entre les Membres qui composent la Chambre de la Visitation ; & les choses font même parvenues au point que les Subdélégués des Etats protestants de l'Empire évitent de se trouver dans les compagnies où ils pourroient rencontrer les Commissaires impériaux catholiques & leurs partisans. Cependant comme quelques Cours catholiques semblent ne vouloir point rompre la bonne intelligence qui subsiste entre-elles & les Protestants, on ne désespere point encore de pouvoir en venir à un accommodement , qui seroit si souhaitable pour le repos de l'Empire.

Le motif qui excite les plaintes & le mécontentement des Protestants, a été occasionné par une contestation survenue, il y a déjà quelque-tems, entre le Député du Roi de Prusse & celui de l'Electeur de Mayence. Sa Maj. Prussienne a demandé satisfaction, après avoir défendu à son Député d'assister aux délibérations. Cette satisfaction n'a pas eu lieu, & les vacances sont survenues. Les autres Députés protestants, de concert avec quelques Catholiques, ont demandé à la Commission impériale de pro-

longer les vacances , pour avoir le tems de ménager une réconciliation ; la Commission impériale n'a pas voulu se prêter à une prolongation d'une huitaine de jours. Ce procédé a alarmé les Protestants & réveillé l'attention des Catholiques.

Les mêmes lettres portent que les Protestants font aussi mécontents de ce que les Députés des Comtes catholiques prennent la qualité de Députés du Collège des Comtes de Westphalie ; les premiers, en alléguant les loix & les usages, soutiennent que la voix des Comtes de Westphalie est Protestante ; laquelle, par cet abus, deviendrait Catholique , & diminueroit par conséquent le nombre des voix Protestantes à la Diète.

Le bruit se répand en ce moment que les Turcs s'étant présentés devant Choczim pour en prendre possession, ils ont trouvé devant cette Place des Troupes Autrichiennes qui leur ont disputé le passage ; qu'on en est venu aux mains de part & d'autre , & que les Autrichiens se trouvant inférieurs en forces, ont été obligés de se retirer. On attend avec impatience la confirmation de cette importante nouvelle.

## I T A L I E.

MILAN ( *le 2 Janvier.* ) Notre Gouvernement a reçu de Vienne une Ordonnance qui établit un nouveau système pour la Faculté de Médecine , propre à remédier à quantité d'abus qui s'y étoient introduits, &

à contribuer à la fanté & au bonheur des Peuples ; mais on ne l'a pas encore rendue publique. ---- Le Gouvernement a fait promettre douze lires à quiconque tuera un loup sur les frontières de la Lombardie-Autrichienne , & dix-huit , si c'est une louve , leur assignant le paiement au Bureau le plus proche où ils auront porté les dépouilles de l'animal ---- Le Sérénissime Duc de Modene est revenu de Varese en cette Capitale avec toute sa Cour. ---- On apprend de Pavie que le Maréchal Botta-Adorno , Plénipotentiaire impérial , se trouve attaqué d'une violente fièvre catarrheuse , qui jointe à son âge de 80 ans , fait craindre la perte d'un Officier aussi respectable.

LIVOURNE ( *le 4 Janvier.* ) Le Sérénissime Electeur Palatin arriva de Sienne , le 2 au soir en cette Ville , & fut reçu par Mr. notre Gouverneur & l'Etat-Major en corps , à la porte de l'hôtel la Croix de Malthe , où ce Prince descendit & trouva pour sa garde une Compagnie de Grenadiers qu'il refusa d'accepter. Ce Souverain a vû dès le 3<sup>e</sup> ce qu'il y a de remarquable , visita les Vaisseaux Russes , monta à bord du Vaisseau-commandant , où il fut reçu par le Contre-Amiral Greigh , qui lui fit agréer quelques rafraichissemens , & est parti ce matin pour Florence , laissant par-tout des marques de sa munificence.

FLORENCE ( *le 6 Janvier.* ) Le Sérénissime Electeur Palatin arriva ici , le 4 au soir , & descendit à l'hôtel Vannini. Hier le matin , Mgr. le Grand-Duc a fait une visite à Son

Alt. Sér. E. & s'entretint quelque-tems avec ce Prince, qui a paru depuis à la Cour, où il a dîné. Le Grand-Prieur Prince Corsini, Grand-Maitre de la Maison de Madame la Grande-Duchesse, lui donne aujourd'hui un magnifique repas.

Le 23 Décembre Mad. la Grande Duchesse notre Souveraine, accoucha d'un Prince, dont la naissance fut annoncée au public par une décharge de 100 coups de canon de nos forteresses. Le lendemain au matin la principale Noblesse se rendit au Palais de Pitti pour assister au baptême de ce nouvel Archiduc, qui fut tenu sur les Fonts au nom de Son Altesse R. l'Archiduc Maximilien, frere de notre Souverain & Coadjuteur de Son Alt. R. le Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, par le Comte de Thurn & de Valfassine, Grand-Maitre de Mgr. le Grand-Duc, & a été nommé Maximilien-Joseph-Jean-Victor, en présence de Leurs Alt. R. l'Archiduchesse Thérèse & les Archiducs François & Ferdinand. Après la cérémonie on chanta le *Te Deum* au bruit d'une triple salve de la mousqueterie des troupes & des décharges de l'artillerie. Il y a eu gala au Palais pendant trois jours à cette occasion, & on a fait partir aussi-tôt des couriers pour annoncer cette heureuse nouvelle aux Cours de Vienne, d'Espagne, de Bruxelles, de Naples &c.

VENISE (*le premier Janvier.*) On parle beaucoup d'une alliance bien cimentée, entre la République de Venise & les Cantons

Suiffes, par laquelle ces deux Puiffances se font engagées réciproquement à se donner, en cas de besoin, un corps de 40,000 hommes. --- Les loix sages dont le Gouvernement s'occupe, ne paroissent point diminuer la frivolité de nos Citoïens. Les entrepreneurs des Spectacles viennent d'obtenir du Conseil des Dix, la permission de représenter pendant le carnaval, sur le théâtre de Saint-Moyse, une comédie françoise. Un d'entre-eux est parti en conséquence ces jours derniers, pour aller rassembler une troupe à Marseille. Il en parut une ici, il y a deux ans, qui attira un concours prodigieux de Spectateurs, & dont le Conseil des Dix interrompit les représentations, par rapport aux théâtres italiens, qui se trouvoient presque entièrement abandonnés. Le goût de la nouveauté n'est pas moins vif en ce moment-ci, dans cette Capitale; & toutes les places sont déjà retenues d'avance, pour voir la troupe qui y est attendue. Le bruit a couru qu'on alloit tâcher d'y attirer celle qui est établie à Vienne.

ROME (le 7 Janvier.) Le Prince Barthélemi Corsini, Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur au Conclave, y prononça, le 15 du mois dernier, le discours suivant.

*Il n'en est aucun de vous, je crois, EMINENTISSIMES PERES, qui ignore avec combien de douleur le très-auguste Empereur des Romains a appris que la Chaire de St. Pierre étoit privée de son Pasteur & de son Chef, & l'Eglise-Catholique univer-*



selle de son T. S. Pere & modérateur. Vous savez également, combien il désire de voir à la tête de l'Eglise celui qui en fera le plus digne & le plus convenable au bien de la Religion ; & S. M. Imp. l'a témoigné à votre Sacré-Collège par les lettres pleines d'amour qu'elle lui a écrites. Mais pour que sa piété envers Dieu & sa manière de penser envers le St. Siège-Apostolique éclatassent davantage, elle a daigné me choisir pour interprète des sentiments pieux qu'elle vous avoit transmis par ses lettres pour vous les déclarer plus amplement de vtre voix & pour vous les confirmer en son nom.

Souffrez donc, Eminentissimes Peres, que pour n'acquitter de mon devoir je vous exhorte & vous conseille d'écarter tout esprit de parti & toute vûe d'intérêt particulier, de n'avoir devant les yeux que le seul bien de la Religion catholique & celui de l'Eglise universelle, & de choisir, d'un commun accord & par suffrages unanimes un Pontife qui, par la pureté de ses mœurs & par l'étendue de sa Doctrine emploie ses connoissances divines & humaines au salut des ames, & à la sûreté & à la tranquillité de tout le monde chrétien,

Quand à ce qui concerne l'Empereur, il vous promet le plus saintement son aide & son secours pour défendre la liberté de vos Assemblées & pour faire exécuter tout ce qui appartient à la sûreté du Siège-Apostolique, qu'il se fait gloire de favoriser, com-

me il convient au premier Fils de l'Eglise & à son protecteur & défenseur suprême.

L'invincible Empereur a voulu que ce fût là l'objet de mon Ambassade ; je n'ai ni pu ni dû employer l'éloquence dans mon discours, parce que je connois parfaitement votre vertu, & que je fais qu'elle n'a besoin d'aucune exhortation pour vous engager à penser au bien de la République chrétienne. Quant à ce qui me regarde en particulier, je vous prie & je vous demande, Eminenziffimes Peres, de vouloir bien recevoir avec bonté les assurances du respect invariable, que j'ai depuis long-tems voué au Sacré-Collège & à chacun de vous, & je me recommande pour l'avenir à votre protection.

Le Cardinal Camerlingue, qui ce jour-là étoit premier Chef d'Ordre, répondit en Italien au nom du Sacré-Collège, & exprima les sentimens de respect, que leurs Eminences se glorifient d'avoir pour S. M. I. & la confiance qu'elles ont en sa protection.

Le Cardinal Colonna, Vicaire-Général, fit afficher le 22 du mois dernier, une Déclaration, concernant le commencement de l'Année sainte, & qui porte en substance ce qui suit :

L'attente où est le Monde catholique de gagner les Indulgences dont le trésor est ouvert pour le Jubilé universel de l'année prochaine, considérée par l'Eglise comme une année de rémission & de graces, nous met dans l'obligation d'avertir les Fidèles que, nonobstant la vacance du Siège-Apostolique,

Le Jubilé commencera aux premières Vêpres de la Nativité de N. S., conformément à la Constitution du feu Pape Clément XIV, qui l'avoit publiée avec les formalités ordinaires le jour de l'Ascension, & quoiqu'on y ait déjà préparé les Fidèles par des missions & des exercices de piété qui l'on précédé, nous les exhortons encore à ne point rendre infructueux tant de secours extraordinaires que leur fournit la Miséricorde divine.

Le Cardinal Boschi, Grand-Pénitencier, avoit fait publier dès le 17, que les pouvoirs des Pénitenciers subalternes, répartis dans les quatre Eglises patriarcales de cette Ville, ainsi que des autres Confesseurs, seroient plus étendus dans le cours de l'Année sainte, au grand avantage & pour le soulagement des Fidèles.

Le Conclave paroît encore éloigné de la réunion nécessaire pour pouvoir se flatter d'une élection prochaine. Entre-tems on a expédié des couriers à Vienne, à Madrid & à Versailles, & l'on assûre que le Sacré-Collège attendra leur retour avant de prendre aucune résolution. Cependant le 19 du mois passé on s'est généralement attendu à avoir un nouveau Chef de l'Eglise, en la personne du Cardinal Braschi. Beaucoup de Cardinaux avoient donné ordre qu'on leur apportât leur habit de cérémonie; mais le soir même, la convention fut rompue, quoique le Cardinal de Bernis eût adhéré à cette élection, parce que le Cardinal Orsini s'y

opposa avec son parti & fit voir un billet du Ministre de Portugal, qui donnoit à entendre que cette élection ne pouvoit être agréable au Roi son Maître, par la raison, dit-on, que cette Eminence, dans la cause de l'Imprimeur Pagliarini, sous le Pontificat de Clément XIII, avoit donné sa voix pour livrer ledit Imprimeur au bras séculier.

Le Sérénissime Electeur Palatin est parti le 29. Ce Prince a laissé ici un souvenir bien précieux de sa munificence royale par la multitude des présents qu'il y a fait, ainsi qu'une idée de sa grande Piété & de sa Religion. On a été extrêmement édifié de le voir avec toute sa Suite assister pendant toute la nuit de Noël dans la Basilique de Stc. Marie-Majeure, à l'Office qui s'y célébroit, quelque long qu'il fût, & révéler la précieuse Relique du Berceau du Sauveur du Monde dans la Crèche. Ce Souverain a été infiniment sensible aux honneurs qu'il a reçus en cette Capitale, & c'est pourquoi il envoya dès le 24 au Conclave, le Marquis Antici, son Ministre plénipotentiaire, avec une partie de sa Suite pour remercier très-gracieusement de sa part le Sacré-Collège de ses attentions distinguées pour sa personne. S. A. S. se rendit elle-même l'après-midi au Vatican pour y remercier le Cardinal-Doïen & quelques autres Cardinaux qui s'y trouvoient. Les présents que le Sacré-Collège a fait remettre à ce Sérénissime Prince par Mgr. le Major-Dôme, consistent en un tableau en mosaïque d'un prix infini, repré-

sentant

sentant la Ste. Vierge & travaillé d'après le pinceau du célèbre Rubens ; en une précieuse collection d'estampes qui offrent les différentes vûes de Rome &c. Le Sacré-Collège y a ajouté le Corps tout entier de St. Théodore Martyr , l'illustre Patron du Sérénissime Electeur , outre une grande quantité d'*Agnus Dei*.

Le Duc de Luxembourg, Pair de France, est revenu de Naples il y a quelques jours. --- Milady Duchesse de Kingston est partie pour Civita-Vecchia, où il est arrivé un Bâtiment de sa Nation, dans lequel elle doit s'embarquer avec son équipage pour retourner à Londres, où elle a un fort mauvais procès touchant son divorce.

## F R A N C E.

PARIS (le 15 Janvier.) Voici quelque détail sur ce qui s'est passé à l'Assemblée du 30 Décembre, dont nous avons parlé dans le dernier Journal.

Monfieur & Mgr. le Comte d'Artois arriverent au Palais à dix heures. Ils entendirent la Messe, & de-là se rendirent à la Grand'Chambre, où étoient assemblés les Ducs & Pairs, & toutes les Chambres du Parlement. On reprit la délibération sur les différents objets qui avoient été agités dans la première Assemblée. Mr. le Premier-Président y fit l'exposé de l'objet de la délibération qui étoit des remontrances, ou représentations à faire, à l'occasion des Edits

enregistrés, en présence du Roi au Lit de Justice. En conséquence Mr. le Président d'Ormesson lut un projet de remontrances *sur la forme & le fond du Lit de Justice; la forme, en ce qu'il avoit été opiné à voix basse; qu'on y avoit admis des étrangers, ce qui a toujours été des motifs graves des protestations usitées en pareil cas.* Il s'étendit sur la forfaiture, prononcée contre les cessations de service, ou démissions combinées, que l'Edit n'a pu prévoir qu'en blessant le zèle des Magistrats; sur la formation du Tribunal qui la jugeroit & sur l'article qui ordonne, que les Officiers du Grand-Conseil suppléeront le Parlement.

Cet avis fut suivi par tous les Présidents. Monsieur résista quelque tems, mais il acquiesça enfin & n'excepta que l'article de la forfaiture, sur laquelle il croïoit qu'il n'y avoit pas lieu de faire des remontrances. Mgr. le Prince de Conty fit voir combien il étoit essentiel d'examiner la formation d'un Tribunal qui sembleroit être supérieur à la Cour des Pairs, & il lut un projet, tendant à faire expliquer le Roi sur les personnes destinées à le composer. Mr. le Duc de la Roche-Foucaut lut un mémoire ou projet très-bien fait, mais qui portoit sur des objets étrangers & en particulier sur les impositions.

Un des Messieurs en lut un aussi; mais toutes les voix, ou du moins la pluralité se réunirent pour celui de Mgr. le Prince de Conty; qui entre les différents objets des re-

montrances fixe principalement l'article de la forfaiture, prononcée dans le cas, qui n'auroit pas dû se prévoir, de démissions combinées, & du Tribunal qui devoit la juger & du Grand-Conseil qui doit suppléer le Parlement, & les Gens du Roi furent chargés de savoir, quand S. M. voudroit bien les recevoir.

Mr. l'Archevêque de Paris se trouva à cette Assemblée avec les Evêques de Langres & de Bauvais. --- Pendant que les Princes entendoient la Messe à la Sainte-Chapelle, il fut volé, auprès d'eux & au milieu du cortège, un manteau rouge brodé & garni d'une plaque du St. Esprit, que Monsieur avoit apporté par-dessus ses habits, à cause du froid, & qu'un de ses Officiers avoit posé sur une chaise.

Le Roi aiant fixé le 8 pour recevoir les représentations de son Parlement, une Députation, composée du Premier-Président & de deux Présidents à Mortier, s'est rendue à Versailles. S. M. a répondu *Que dans huit jours elle feroit savoir ses intentions à son Parlement.*

C'est dans la même séance du 30 Décembre, à laquelle les Princes & Pairs se trouvoient, que s'est fait l'enregistrement pur & simple de l'Edit portant rétablissement d'Offices dans le Châtelet de Paris : il avoit rencontré d'abord quelques difficultés, mais le Roi aiant fait témoigner au Parlement, que sa résistance à cet égard lui dépleroit, cette Cour s'est conformée aux in-

tentions de Sa Majesté; & déjà la veille, 29 Décembre, Mr. Pasquier, Conseiller de Grand'Chambre, fut chargé d'aller installer au Châtelet Mr. Angran, comme Lieutenant-Civil. Voici le préambule de cet Edit.

LOUIS, &c. *Notre bonne Ville de Paris méritera toujours de notre part la plus singulière affection; & pour lui en donner une nouvelle preuve dans les circonstances actuelles, nous nous sommes fait rendre compte de l'état du Châtelet, son Tribunal ordinaire: nous avons reconnu, que le nombre des Officiers, qui composent ce Siège si important, étoit trop peu considérable, & qu'il étoit nécessaire pour le bien de la Justice, non-seulement de remettre les choses dans l'état où elles étoient avant 1771, mais même d'augmenter le nombre des Offices de Conseillers, qui étoient alors existans. L'ampliation de pouvoir, que nous avons cru devoir accorder aux Présidiaux, exige cette augmentation, sur-tout pour le Châtelet de Paris, destiné à rendre la justice à une portion si considérable de nos Sujets. A CES CAUSES, &c.*

Le premier article révoque l'Edit de Mai 1771; le II. rétablit les anciens Officiers; le III. crée huit nouveaux Offices de Conseillers; le IV. & le V. ordonnent, que le Châtelet sera composé d'un Prévôt, d'un Lieutenant-Civil, d'un Lieutenant-général de Police, d'un Lieutenant-Criminel, de deux Lieutenants-particuliers, de 64 Conseillers, d'un Procureur & quatre Avocats du Roi, & de huit Substituts; le VI. concerne ceux qui seroient revêtus d'Offices incompatibles ou auroient reçu le remboursement de leurs Finances; le VII. rétablit les Honoraires; & le VIII. & dernier ordonne l'exécution des Edits & Déclarations concernant la Jurisdiction du Châtelet, notamment les Lettres-Patentes en forme d'Edit du mois d'Août 1768. &c.

La réunion des Membres anciens & nouveaux de cette Jurisdiction paroît cependant y causer des désagréments: & l'on assûre,



qu'à l'installation, que Mr. de Boulainvilliers, Prévôt de Paris, en a faite le 4 de ce mois les Membres rappelés ne se porterent à siéger avec les nouveaux qu'après avoir fait des protestations.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, données à Versailles au mois de Décembre 1774, & registrées en Parlement le 7 Janvier suivant, qui accordent à Monsieur, Frere de Sa Majesté, pour supplément d'apanage, le Duché d'Alençon & la forêt de Senonches.

Le Parlement a aussi enregistré le 10 de ce mois deux Déclarations. La premiere, datée du 8, porte suspension des droits d'entrée dans la Ville de Paris, sur le poisson salé, & réduction à moitié de ceux qui se levent sur le poisson de mer frais. L'autre accorde la liberté du commerce des viandes en la même Ville pendant le carême.

Mr. Linguet s'est rendu opposant à l'Arrêt des Membres actuels du Grand-Conseil, qui ont tenu le Parlement, en vertu duquel il avoit été raié du Tableau. Mr. Target devoit se charger de sa cause; mais il lui a été permis de la plaider lui-même ces jours-ci contre Mr. le Procureur-Général, forcé par le devoir de sa charge de soutenir ce que son prédécesseur a requis. Il l'a fait sans délai avec la chaleur & l'enthousiasme qu'on lui connoît; il y eut une grande affluence d'auditeurs. Les conclusions de Mr. Séguier furent de s'en rapporter à la prudence de la Cour; & Mr. le Premier-Président aiant été aux opinions, prononça que la

Cour recevoit Maître Linguet opposant au jugement du 14 Février dernier , qu'elle regardoit *comme non venu* , & permettoit à Maître Linguet de faire imprimer le présent Arrêt. Cependant les Avocats ne veulent point plaider avec lui , & ils auront bien de la peine à placer dans le Tableau ceux qui ont reconnu les premiers le Parlement qui vient d'être aboli. On remarque que la Magistrature actuelle affecte de ne traiter que de *jugemens* tous les Arrêts du Parlement qui l'avoit remplacée , & qu'elle ne fait nulle difficulté de les casser & de les regarder *comme non venus* , malgré la confirmation qu'ils ont reçu dans le Lit de Justice. Tout cela fait craindre que malgré les vûes sages & pacifiques du Monarque , les choses ne soient portées à un point qui alarmeroit la tranquillité publique. Mr. Martin de Mariveaux , Avocat , a prononcé au Châtelet un discours , dont le ton , quoiqu'applaudi par quelques Membres de la Magistrature , a offensé bien des personnes. Le regne paisible de Louis XV , regne dont l'équité & la sagesse ont été solennellement reconnues par Louis XVI dans son Lit de Justice ; ce regne y est comparé à ceux des Tyrans de Rome , & les Membres du Grand-Conseil sont représentés comme des monstres qui ont rayagé l'Etat & dévoré les citoyens. Ce discours est imprimé , nous le transcrivons pour satisfaire au devoir d'un Journaliste ; mais nous nous rangeons avec les hommes modérés & équitables dans le jugement qu'ils en porteront.

« Il est enfin arrivé, Messieurs, ce jour où la Magistrature voit sa défaite se changer en triomphe . . . ce jour où le plus juste des Rois, consultant le vœu de la Nation, restitue aux Loix leur empire, aux Magistrats leurs fonctions, aux Athlètes du Barreau une Arene digne de leurs combats.

Les Loix ( nous venons d'en faire l'heureuse expérience ) les Loix seront toujours invulnérables, quand pour se dérober aux coups du sort, elles se réfugieront dans le cœur des Magistrats. Quelles actions de grâces n'avons nous donc pas à rendre à la Magistrature, si les Loix, dont le dépôt lui est confié, affranchissent les Etats des maux de l'Anarchie.

L'intrigue déconcertée demanderoit-elle quels sont ces maux ? . . . Eh ! Messieurs ! sans recourir à des exemples inconnus & sans vouloir qu'il soit fait d'odieuses allusions, Rome en proie à l'Anarchie sous le regne d'Empereurs qu'il répugne de nommer, Rome n'offre t-elle point à l'humanité le spectacle à la fois le plus attendrissant & le plus révoltant ? . . . Les Loix violées & détruites . . . les Tribunaux calomniés & dissous . . . la cause publique trahie . . . les membres des familles épars . . . les fortunes renversées . . . les Peuples surchargés . . . le crime honoré & servi dans les uns . . . l'attentat récompensé dans les autres . . . la rapine, la dépravation victorieuses dans tous, la bassesse, la cupidité, l'ineptie élevées à la dignité de Sénateurs, pour prononcer sur l'honneur qu'elles outragent & sur les biens qu'elles pillent . . . la Liberté Romaine devenue par le dernier des forfaits un objet de trafic . . . les Patriciens engraisés des dépouilles & repus du sang des malheureux Plébéyens . . .

La France n'a rien à appréhender des attentats d'une barbare politique. Mais à qui dut-elle son salut dans tous les tems orageux de la Monarchie, si-non à ses Magistrats, dont la noble résistance nécessita le rappel des Loix & la proscription des abus ?

Notre auguste Monarque, Messieurs, parle des

Loix & de la Magistrature en ces termes bien capables de confondre leurs ennemis :

*Comme la stabilité des Loix & celle des Magistrats pour leur dépôt & leur exécution sont la base la plus solide de la félicité publique , notre intention sera toujours de regner par l'esprit de raison & de conseil , suivant la forme & les Loix sagement établies dans notre Roiaume &c.*

Avouons-le avec transport & avec énergie : le Roi qui fait librement cette promesse sacrée , est seul digne de commander à des François !

Rétablir sur l'antique base les Loix & la Magistrature , dans des circonstances qu'il ne m'eût pas permis de retracer , n'en doutons pas , Messieurs ; c'est , de la part du Monarque , dire à la Nation éplorée : “ l'innovation conspiroit servir ,  
 „ lement ta ruine . . . calmes de trop justes  
 „ alarmes . . . ton vœu est exaucé . . . les  
 „ Loix & la Magistrature te sont rendues pour  
 „ être à jamais ta sauve-garde !

La grossesse de Mad. la Comtesse d'Artois avance très-heureusement. On croit que cet événement pourra bien faire retarder le Sacre , & renvoyer cette cérémonie au mois de Septembre ou d'Octobre ; mais rien n'est encore changé à cet égard. Il a été décidé seulement qu'il n'y auroit point de Camp à Rheims , pour éviter les dégats. C'est d'ailleurs une économie de plus de deux millions cinq cent mille livres ; & la sagesse du Roi l'a déterminé à préférer d'employer cette somme à l'acquittement d'une portion des dettes de l'Etat.

Le Duc de Richelieu est fort incommodé de la goutte ; & ce qui n'est pas capable d'en modérer les douleurs , c'est que le Roi lui a retiré le Gouvernement de Guyenne pour en pourvoir Mr. le Duc de Noailles. Ce

Seigneur a tout lieu de se repentir de s'être déclaré en faveur du Parlement érigé par le feu Roi.

Mr. l'Archevêque de Paris officia à Versailles le premier jour de l'an , & le lendemain au service du feu Roi , comme Grand-Maître de l'Ordre du St. Esprit. On dit aujourd'hui qu'il y a de l'exagération dans différentes circonstances du refus de Sacrements fait à l'Abbé Jeanneau. ---- Mr. le Duc d'Aiguillon a eu , ces jours-ci , un long travail avec le Roi , concernant les Chevaux-Légers. ---- Le Public est toujours persuadé que Mad. la Princesse de Lamballe fera nommée sur-intendante de la Maison de la Reine. On dit aussi que le frere cadet de cette Princesse doit venir s'établir en France , sous le nom de Prince-Eugène de Savoie , & que le Roi lui accorde 40 mille livres de pension avec le Régiment Roial-Italien qu'avoit le Prince de Carignan son aïeul.

On dit qu'il va y avoir une promotion de sept Maréchaux de France , & on désigne déjà Mrs. le Duc de Noailles , le Prince de Beauveau , le Prince de Tingri , le Duc d'Aiguillon , le Duc de Fitz-James , & Mr. le Comte du Muy. ---- Depuis son retour de Chanteloup , Mr. le Duc de Choiseul vit ici avec beaucoup d'éclat & de magnificence. Ses amis semblent avoir perdu l'espoir de sa réadmission dans les affaires , attendu qu'il n'a pas reçu à la Cour les distinctions & l'accueil qu'il se promettoit.

Il y a ici des Députés de la Ville de

Metz , pour solliciter qu'on y rétablisse le Parlement ; ils se font soutenir par Mr. leur Evêque & le Maréchal de Broglie. --- Mr. de Marville , Conseiller d'Etat , est chargé d'aller rétablir celui d'Aix. La Chambre des Comptes , qui lui avoit été subrogée , doit rentrer dans son district & pourroit même , dit-on , être transférée à Arles. --- Les anciens Officiers du Parlement de Dijon refusent de s'incorporer avec les nouveaux , quoique ceux-ci aient eu la générosité , où la politique d'écrire au Roi en leur faveur.

Quoique notre Cour paroisse déterminée à ne prendre aucune part aux affaires de l'Angleterre avec ses Colonies , nos Politiques ne laissent pas de sentir les conséquences de ces dissensions ; car quoiqu'elles ne semblent pas , au premier coup-d'œil , un objet aussi intéressant pour la curiosité du public , qu'une guerre entre deux Puissances de l'Europe ; cependant si on y prête une attention sérieuse , on verra que cette affaire , qui ne paroît dans son origine qu'une simple contestation facile à terminer , peut avoir des suites plus remarquables que les guerres les plus vives & les plus acharnées que l'on ait jamais faites en Europe. Il s'agit d'ordinaire parmi nous de la perte de quelques milliers d'hommes , de quelques Places , de quelques Provinces que l'on rend même en tout ou en partie à la fin de la guerre ; alors les choses rentrent dans l'ordre , & à peine se souvient-on au bout de quelque tems d'une guerre dont on s'étoit

le plus occupé. Il s'agit au contraire ici d'une affaire d'où peut dépendre le destin de l'Empire Britannique, & qui par-là peut avoir une influence très-grande sur l'état général des Puissances Européennes.

Le hameau de Lavau-Monjourde, Paroisse de Folles, situé à sept lieues de Limoges & composé de dix-huit feux, a été entièrement réduit en cendres par un incendie arrivé le 10 du mois dernier. Il y a péri beaucoup de bestiaux. Toute la récolte de l'année a aussi été la proie des flammes; & les habitants n'ont pu sauver que ce qu'ils portoient sur eux.

Mr. de Voltaire s'est fait lire le Procès-Verbal du Lit de Justice; il a tout admiré, comme il a admiré les opérations de Mr. de Maupeou, dont on fait qu'il a écrit en 1771 les choses les plus flatteuses.

RENNES (*le 7 Janvier.*) C'est Mr. de Viarmes, ancien Intendant de Bretagne qui a rétabli le Parlement. La Messe rouge fut chantée le 19 du mois passé à la Chapelle du Palais avec toute la pompe & la magnificence possible & au bruit de toute sorte d'instrumens de musique. Mr. l'Evêque de Rennes officia pontificalement. Ce Prélat qui avoit été décrété par le nouveau Parlement au sujet d'un dépôt en faveur des Jésuites qu'on l'accusoit d'avoir violé, ressent justement la plus vive satisfaction de voir rétablie l'ancienne Magistrature. --- Le 20 Mr. le Duc de Penthièvre fit l'ouverture des Etats. Mr. de la Chalotais y fut reçu en triomphe. On n'entend depuis plusieurs jours point d'autre

cri que *vive le Parlement, vive la Chalotais*. Cependant il y eut dans une Séance des Etats de grands débats au sujet du mot de *persécutions* que Mr. de la Chalotais avoit inféré dans le discours qu'il fit aux Etats, & que le Clergé n'a pas voulu consigner dans les registres : on convint enfin que le discours ne paroîtroit pas.

ANGOULÊME (le 30 Décembre.) Les Procureurs du Prédial de cette Ville ont signalé leur joie sur le rétablissement du Parlement de Paris par un splendide repas, une grande symphonie, un feu d'artifice, un bal, & sur-tout par une pièce de pâtisserie admirable. Un pâté énorme représentoit le Temple de la Justice, au fond duquel étoit le Roi sur son Trône, les Princes du Sang & les Membres du Parlement. Au dessus de l'entrée du Temple, le Génie de la France souûtenoit une branche d'olivier, d'où pendoit une banderole portant ces mots : *Douze Novembre 1774, premier Lit de Justice du Roi Louis XVI, dans lequel le Parlement de Paris est rétabli*. On n'a cessé de crier durant tout le tems que la fête a duré, *Vive le Roi & le Parlement*.

TOULOUSE (le 7 Janvier.) La maladie contagieuse qui a fait périr une immense quantité de gros bétail, depuis Bayonne jusques aux portes de Toulouse, commençant à se répandre de plus en plus dans le Languedoc, les Etats de cette Province, assemblés à Montpellier, ont réclamé & obtenu de la bonté du Roi des secours efficaces,



foit pour arrêter les progrès du mal, foit pour en réparer les effets. Ils ont même ajouté à ces faveurs, obtenues par leur intercession, l'assurance d'une certaine indemnité pour les propriétaires, qui auroient perdu du bétail : mais ces secours, accordés par le Gouvernement & par les Etats, ne pouvant être équivalents aux pertes de chaque propriétaire, Mr. l'Archevêque de Toulouse vient d'écrire à tous ses Curés une Lettre circulaire, dans laquelle, après avoir exposé les précautions les plus capables de préserver son Diocèse de ce fléau, il déclare " Que c'est à lui particulièrement de secourir les pauvres ; qu'il le doit, & que le bien dont il jouit leur est consacré ; „ offrant en conséquence à tous ceux qui auront éprouvé les ravages de la contagion de les secourir de sa bourse. Cet engagement de bienfaisance & de charité est d'autant plus généreux & digne d'admiration, qu'une grande partie du Diocèse de Toulouse, étant située dans la Guyenne, ne peut avoir aucune part à l'indemnité assurée par les Etats de la Province de Languedoc. Les avis sages & pieux, qui suivent l'offre de Mr. de Loménie de Brienne, sont aussi dignes de ses talents & de ses vertus chrétiennes, que cet acte de bienfaisance l'est de ses qualités pastorales & patriotiques. Ce n'est point le seul qu'on puisse citer de cet illustre Prélat : on se rappelle avec reconnoissance, qu'il épuisa sa caisse en faveur des malheureux, ruinés par l'inondation que Toulouse éprouva en 1772.

## P A Y S - B A S.

- BRUXELLES (le 18 Janvier.) Le 5 de ce mois dans la matinée nous eumes la satisfaction de voir arriver ici le bateau qui amenoit la Statue de bronze, representant S. A. R. notre Sérénissime Gouverneur Général, que les États de Brabant ont résolu d'ériger en cette Ville. Comme le transport de cette Statue, qui a été fondue à Mannheim, avoit d'abord été arrêté & puis interrompu par les glaces que chârtoit le Rhin, chacun attendoit avec impatience le moment qu'elle eut pu être ici, & le bruit de son approche s'étant répandu, une foule d'habitants de tout rang se porta au canal. Il y avoit à bord du bateau quelques pieces de canon & des musiciens, qui ne cessèrent de se faire entendre alternativement dès que l'on fut près de la Ville; & lorsque le Bâtiment aborda au quai ou se devoit faire le débarquement, l'air retentit de cris & autres signes d'alégresses, dont Mgr. l'Archiduc qui se trouvoit avec plusieurs Dames de la premiere distinction aux fenêtres d'une maison voisine fut témoin, & qu'il augmenta même par son exemple en battant des mains à plusieurs reprises à la vûe de tout le peuple. La Statue qui étoit couverte, fut débarquée l'après-midi & placée sur une espèce de char qui étoit peint & orné. Il y avoit déjà quelque tems que les ouvriers du canal s'étoient adressés aux États pour les prier de ne pas laisser atteler des chevaux à cette voiture, mais de leur permettre de la tirer eux-mêmes, & cette permission leur ayant été accordée, une centaine d'entre-eux à qui on avoit donné un habillement uniforme aux couleurs de la livrée de S. A. R., tirèrent le char depuis le canal jusqu'à la nouvelle place où la Statue devoit être érigée, & où elle fut placée dans une loge dressée à cet effet. Cette place sera composée de l'enceinte nommée les *bailles de la Cour*, & d'une partie du terrain qui étoit autrefois l'habitation des Princes Souverains des Pays-Bas, réduite en cendres en 1731. Le transf-

port se fit au travers d'une foule encore plus grande que celle du matin, & avec des acclamations continuelles qui redoublèrent quand on passa sous les fenêtres de la Cour où étoient LL. AA. RR., & où Mgr. notre Gouverneur-Général ne cacha pas son attendrissement à la vûe d'un spectacle qui lui donnoit une nouvelle preuve de l'amour qu'il s'est concilié universellement dans les cœurs de tous les habitans de ce Pays. Quoique toutes les rues par lesquelles la Statue devoit passer, fourmillassent de monde & de carrosses, & que le trajet fut assez long, il n'est pas arrivé le moindre accident.

Hier la dédicace de la Statue s'est faite avec toute la pompe & la solemnité possibles. Le Ministre plénipotentiaire a eu l'honneur de donner à diner à LL. AA. RR. & à la principale Noblesse. Le soir il y a eu spectacle au grand théâtre, & ensuite souper & bal à la Maison de Ville, & un autre bal *gratis* au grand théâtre de la part des Etats de Brabant.

## N A I S S A N C E S.

Son Excel. Mad. la Comtesse régnaute de Wied Runckel Ifenbourg & Créhange est accouchée à Dierdorf, le 13 Décembre, d'une jeune Comtesse, qui a reçu sur les Fonts de Baptême les noms de Wilhelmine-Louise.

Madame la Duchesse regnante de Gotha accoucha, le 23 Novembre, d'un Prince, qui a reçu sur les Fonts le nom de Frédéric. C'est le troisième fils dont Son Alt. Sér. est accouchée successivement depuis quatre ans.

Le 4 Janvier, à neuf heures du matin, la Reine des Deux-Siciles est heureusement accouchée d'un Prince, à Caserta.

## M O R T S.

Helene-Alexandrine Comtesse de Berlo, Abbessé de l'Abbaye royale du Calvaire, à la Fere, y est morte âgée de 86 ans.

Louis-François d'Ifarne de Montjeu, Comte de Villefort, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Commandeur de l'Ordre de St. Lazare, ancien Colonel d'Infanterie, & ancien

Gouverneur de la Citadelle de Valenciennes, est mort à Valenciennes, le 17 Novembre, âgé de 84 ans.

---

 T A B L E.

|             |                   |               |     |
|-------------|-------------------|---------------|-----|
| TURQUIE.    | ( Constantinople. | 181           |     |
| RUSSIE.     | ( Pétersbourg.    | 183           |     |
| POLOGNE.    | { Varsovie.       | 184           |     |
|             |                   | { Dantzic.    | 188 |
| ESPAGNE.    | ( Madrid.         | 189           |     |
| PORTUGAL.   | ( Lisbonne.       | 190           |     |
| SUEDE.      | ( Stockholm.      | 191           |     |
| DANNEMARCK. | ( Coppenhague.    | 192           |     |
| ANGLETERRE. | ( Londres.        | 194           |     |
| ALLEMAGNE.  | { Vienne.         | 201           |     |
|             |                   | { Berlin.     | 203 |
|             |                   | { Francfort.  | 204 |
| ITALIE.     | { Milan.          | 205           |     |
|             |                   | { Livourne    | 206 |
|             |                   | { Florence.   | 206 |
|             |                   | { Venise.     | 207 |
|             |                   | { Rome.       | 208 |
| FRANCE.     | { Paris.          | 213           |     |
|             |                   | { Rennes.     | 223 |
|             |                   | { Angoulême   | 224 |
|             |                   | { Toulouse.   | 224 |
| PAYS-BAS.   | ( Bruxelles.      | 226           |     |
|             |                   | { Naissances. | 227 |
|             |                   | { Morts.      | 227 |